

Université de Montréal

Les mauvais traitements psychologiques chez les jeunes issus
des groupes ethnoculturels soumis à la loi sur la protection de
la jeunesse (LPJ)

par
Anissa Adouane
École de Travail social

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences (M. Sc.)
en service social

Décembre, 2017
© Anissa Adouane, 2017

Résumé

Cette recherche s'insère dans un projet plus large s'intéressant aux mauvais traitements psychologiques (MTP) envers les enfants (Malo, Moreau, Hélie et Lavergne, 2017). Il vise à comprendre si certains groupes ethniques sont proportionnellement plus nombreux ou moins nombreux parmi la clientèle signalée et prise en charge pour MTP au CJM-IU et au CJ Batshaw entre 2007 et 2010. Dans un second temps, il s'agit de documenter les représentations sociales des MTP ou du bon parentage dans un groupe ethnoculturel semblant plus touché par les MTP.

Notre recension tente d'abord de définir les mauvais traitements psychologiques et de décrire ses différentes manifestations possibles. Par la suite, l'incidence des MTP et les impacts à court, moyen et long terme sont abordés. Nous présentons également le rôle de la culture qui semble influencer fortement la conduite des parents dans la façon de punir un enfant. Nous avons également analysé par le biais d'une recension des écrits sur les bonnes ou les mauvaises façons d'élever les enfants les caractéristiques des familles impliquées dans cette forme de maltraitance. En effet, nous souhaitons comprendre les représentations de la maltraitance psychologique selon les normes culturelles, en nous intéressant au développement normal des enfants et au comportement parental.

Plus précisément, nous avons eu recours dans un premier temps, à l'analyse statistique descriptive pour nous permettre de résumer l'information tirée de l'étude initiale et de voir si un groupe semblait plus nombreux que les autres. Pour ce faire, nous avons considéré seulement les cas de MTP provenant des bases de données du CJM-IU et les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, soit 9499 premiers signalements.

Par la suite, pour répondre au second objectif, nous avons fait une recherche documentaire sur les représentations sociales des MTP ou des bonnes pratiques parentales dans la culture paraissant proportionnellement plus nombreuse.

Les résultats ont montré que de manière générale, les jeunes issus de milieux ethnoculturels

n'ont pas plus tendance à être proportionnellement plus nombreux parmi les enfants signalés pour MTP que les jeunes qui ne sont pas issus de l'immigration. Par contre, cette différence est considérable en ce qui touche les jeunes provenant des Caraïbes. Malheureusement, aucun document n'a pu être recensé dans la littérature sur cette représentation car nous n'avons eu accès qu'à de l'information concernant les systèmes de protection de la jeunesse en Jamaïque et en Haïti.

Mots-clés : mauvais traitements psychologiques, Montréal, protection de la jeunesse, ethnoculturel, formes de maltraitance, prévalence.

Abstract

This study is part of a broader project by the CJM dealing with psychological ill-treatment towards children. It aims to understand whether certain ethnic groups are overrepresented or underrepresented among young people reported and taken in care for psychological ill-treatment at the CJM-IU and CJ Batshaw. More specifically, within the framework of this study, we used existing statistical data from the CJM and attempted to draw a portrait of the young people reported for psychological ill-treatment from 2007 to 2010 in the Montreal region. The aim of this study was to better understand the reasons for the possible overrepresentation of certain ethnocultural groups among young people reported for psychological ill-treatment.

We also analyzed the ethnocultural characteristics of the families involved in this form of ill-treatment. Indeed, we wanted to understand the representations of psychological ill-treatment according to cultural norms, with an interest in the normal development of children and in parental behaviour. We first used descriptive statistical analysis to summarize the information obtained from the CJM-IU databases and to see if a group was over-represented. For our study, we considered only MTP cases from the CJM-IU databases and the Batshaw Youth and Family Centers, ie, 9499 first reports. Subsequently, in order to answer the second objective, we carried out a literature search on the parental practices and the representations of the TPMs in the culture identified as overrepresented.

The results showed that, in general, young people from ethno-cultural backgrounds were not more likely to be more represented among the children reported for TPM than youth who did not come from immigration. On the other hand, this difference is considerable for young people from the Caribbean. Unfortunately, no documentation has been found in the literature on this representation because we only had access to information about youth protection systems in Jamaica and Haiti.

Keywords: psychological ill-treatment, Montreal, youth protection, ethnocultural, forms of abuse, over-representation.

Table des matières	
Résumé	iii
Abstract	v
Table des matières	vi
Liste des tableaux	viii
Liste des sigles	vii
Remerciements	viii
Introduction	1
Chapitre 1 : contexte et identification du sujet de recherche	3
1.1 Les mauvais traitements psychologiques : définitions, manifestations, prévalence et impacts.....	3
1.1.1 Définition des mauvais traitements psychologiques.....	3
1.1.2 Les manifestations des MTP.....	3
1.1.3 Mauvais traitements psychologiques : incidence et prévalence.....	5
1.1.4 Les impacts des MTP.....	7
1.2 Comparaison des systèmes de protection au Canada et les difficultés à identifier les MTP.....	11
1.2.1 Les systèmes de protection au Canada.....	11
1.2.2 Le processus d'intervention dans le système de protection québécois.....	12
1.2.3 Les difficultés d'identification au sein des systèmes de protection.....	14
1.3 Le rôle de la culture dans la maltraitance des enfants.....	15
1.3.1 Les études interculturelles s'intéressant aux pratiques éducatives parentales.....	19
1.3.2 Les pratiques éducatives de parents en contexte d'immigration.....	21
1.4 Les objectifs de recherche.....	23
1.5 Le cadre théorique.....	23
1.5.1 L'approche constructiviste.....	23
1.5.2 La réalité comme construction sociale.....	25
1.5.3 La culture considérée comme un construit.....	25
1.5.4 Définition du concept de représentation sociale.....	26
Chapitre 2: Méthodologie	27

2.1 L'étude initiale.....	27
2.2 L'étude actuelle	28
2.2.1 Rappel des objectifs	28
2.2.2 Échantillon	28
2.2.3 Stratégie méthodologique	28
2.3 Les variables à l'étude	29
2.3.1 Origine ethnique.....	29
2.3.2 Les variables reliées aux situations retenues pour évaluation et comportant des MTP (N= 9499).....	30
2.3.3 Les variables reliées aux situations de MTP jugées fondées pour les deux groupes de comparaison (N=1318).....	31
2.3.4 Le traitement des variables à l'étude	32
2.4 La recherche documentaire pour répondre au second objectif	33
2.5 Les considérations éthiques	35
2.6 Limites méthodologiques.....	35
Chapitre 3 : Présentation des résultats	37
3.1 Résultats relatifs au premier objectif	37
3.2 Représentations des MTP ou du bon parentage dans les cultures des Caraïbes	47
3.2.1 Le système de protection haïtien.....	48
3.2.2 Le système de protection en Jamaïque.....	49
3.2.3 Les « bonnes » pratiques éducatives dans les Caraïbes	51
Chapitre 4: Discussion	52
4.1 Une absence généralisée de différence entre les groupes ethnoculturels.....	52
4.2 La proportion assez importante des enfants issus des Caraïbes.....	54
4.2.1 Un groupe proportionnellement plus nombreux au moment du signalement que les autres groupes de familles immigrées.....	54
4.2.2 Un groupe moins touché par l'exposition du conflit de couple que les familles Nord-Américaines de souche.....	55
4.3 Pratiques éducatives chez les parents issus des Caraïbes	56
4.4 Les limites de cette étude	58
Conclusion	61
Bibliographie	64

Liste des tableaux

Tableau I : Postulats du constructivisme emprunté à Lincoln et Guba (1985). Tableau tiré de la thèse de Lien (2003).....	24
Tableau II : Origine ethnoculturelle des familles impliquées dans les signalements retenus pour évaluation et comportant des MTP	38
Tableau III : Catégorie du signalant des MTP selon l'origine ethnoculturelle	39
Tableau IV : Présence de MTP atteignant indirectement l'enfant (violence indirecte) en fonction de l'origine ethnoculturelle.....	39
Tableau V : Manifestations consistant en des actes commis (abus) ciblant directement l'enfant lors des faits signalés en fonction de l'origine ethnoculturelle.....	39
Tableau VI : Manifestations consistant en des actes omis (négligence) ciblant directement l'enfant en fonction de l'origine ethnoculturelle	40
Tableau VII : Présence ou non d'autres formes de maltraitance cooccurrence en fonction de l'origine ethnoculturelle.....	41
Tableau VIII : Nombre de motifs de signalements différents en présence de MTP allégués selon l'origine ethnoculturelle	41
Tableau IX : La décision rendue quant à la compromission du développement dans les situations jugées fondées en fonction de l'origine ethnoculturelle.....	42
Tableau X : Répartition des garçons et des filles dans les situations de MTP jugées fondées en fonction de l'origine ethnoculturelle.....	42
Tableau XI : Répartition des enfants de chaque groupe d'âge parmi les situations de MTP fondées en fonction de l'origine ethnoculturelle	43
Tableau XII : Répartition générale de toutes les ventilations à l'étude	43
Tableau XIII : Présence d'indifférence dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	44
Tableau XIV : Présence de dénigrement dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	44
Tableau XV : Présence de rejet affectif dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	45
Tableau XVI : Présence de menaces dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	45
Tableau XVII : Présence d'exploitation dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	45

Tableau XVIII : Présence d'isolement dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	46
Tableau XIX : Présence de renversement de rôle dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle	46
Tableau XX : Présence de contrôle excessif dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	46
Tableau XXI : Présence d'exposition à la violence conjugale dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	47
Tableau XXII : Présence d'exposition à la violence familiale dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	47
Tableau XXIII : Présence de conflit de couple dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle.....	47

Liste des sigles

CÉR : Comité éthique à la recherche

CJM-IU : Centre jeunesse de Montréal- Institut Universitaire

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

MTP : Mauvais traitement psychologique

Remerciements

L'élaboration de ce travail a avant tout été facilitée par une convergence de contributions dont je souhaite en remercier les protagonistes. Dans un premier temps, je souhaite mettre l'accent sur l'engagement de long terme, exceptionnellement rigoureux, mené par ma directrice de mémoire, Madame Claire Malo. Cette dernière a manifesté une constante disponibilité particulièrement attentionnée tout au long de mon parcours.

Je remercie Jacques Moreau, Professeur à l'Université de Montréal, qui m'a suivie et encouragée à finaliser cette maîtrise.

J'adresse également mes remerciements aux employés de l'Institut universitaire sur les Jeunes en difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Installation Centre jeunesse de Montréal) pour m'avoir aidée dans ma recherche d'articles et pour m'avoir permis d'assister à de nombreux séminaires et conférences. Je les remercie aussi pour la bourse de rédaction qui m'a été attribuée, et pour le bureau mis à ma disposition.

Un grand merci à mon amie Geneviève Szczepanik pour son nombre incalculable d'heures à m'aider tout au long de ce parcours.

À Mohamed, Soraya, Karim et Kamel qui ont toujours été là pour moi. Enfin, je ne pourrais assez remercier mes parents pour leur soutien affectif et surtout pour m'avoir encouragée durant toutes mes études, et à mes enfants à qui je dédie ce mémoire.

Introduction

La surreprésentation de certains jeunes issus de minorités dites « visibles » dans le système de la protection de la jeunesse est un problème bien connu des services de protection. D'ailleurs, Lavergne, Dufour, Sarmiento et Descôteaux (2009) ont démontré qu'à Montréal, les enfants Noirs font l'objet de deux fois plus de signalements que les autres enfants, et qu'ils sont surtout signalés par des professionnels comparativement aux enfants non issus de minorités visibles.

Notre mémoire de maîtrise s'insère dans un projet plus large (Malo, Moreau, Hélie et Lavergne, 2017) s'intéressant aux mauvais traitements psychologiques (MTP) envers les enfants. L'étude actuelle vise à vérifier si certains groupes ethnoculturels semblent plus présents que d'autres parmi la clientèle signalée et prise en charge pour MTP au CJM-IU et au CJ Batshaw et, le cas échéant, à tenter de comprendre pourquoi. Plus précisément, dans la présente étude, nous limiterons l'analyse aux premiers signalements dans les trois ans suivant la mise en vigueur de la nouvelle LPJ, du 9 juillet 2007 au 31 juillet 2010 au CJM-IU et au CJ de Batshaw car ces territoires sont reconnus pour leur ethnicité. À cet effet, nous souhaitons comprendre les représentations de la maltraitance psychologique selon les normes culturelles, en nous intéressant aux pratiques éducatives des parents. Mieux connaître les normes de certaines cultures en ce qui touche le développement des enfants et les comportements parentaux peut aider les intervenants à mieux comprendre le contexte dans lequel ils travaillent et éventuellement à adapter leurs interventions

Le chapitre 1 tentera de définir les mauvais traitements psychologiques et s'intéressera aux différentes manifestations possibles. L'étendue de cette forme de violence sera ensuite expliquée sur la base des études empiriques. Par la suite, nous présenterons les difficultés particulières soulignées dans l'identification des MTP dans la littérature. Nous comparerons ensuite brièvement des systèmes de protection en Europe et en Amérique du Nord en ce qui concerne les MTP, pour nous attarder à la prise en charge des jeunes subissant des MTP au Canada et au Québec. Pour finir notre mise en contexte, nous nous intéresserons au rôle de la culture dans la maltraitance des enfants. Enfin, les objectifs de recherche seront présentés à la

fin de ce chapitre, suivis des différentes composantes du cadre théorique choisi pour cette étude, soit l'approche constructiviste.

Le chapitre 2 résumera d'abord brièvement l'étude initiale dans laquelle le présent projet s'inscrit. Ce chapitre décrira la méthodologie utilisée dans notre étude et s'attardera plus spécifiquement sur la description des variables à l'étude, de la banque de données, du traitement des données et de la stratégie d'analyse retenue. Les résultats de l'étude seront présentés au chapitre 3. L'interprétation des résultats s'inscrit dans la discussion au chapitre 4. La conclusion générale de l'étude suivra.

Chapitre 1 : contexte et identification du sujet de recherche

1.1 Les mauvais traitements psychologiques : définitions, manifestations, prévalence et impacts

Dans cette section, nous allons tout d'abord définir les MTP avant de nous intéresser à leurs différentes manifestations possibles. Par la suite, nous présenterons l'incidence des MTP, et terminerons en résumant leurs impacts à court, moyen et long terme.

1.1.1 Définition des mauvais traitements psychologiques

Dans la littérature, les MTP ont été conceptualisés de manière non uniforme et même s'il y a maintenant certains consensus, il n'y a toujours pas d'entente générale. Cette absence d'entente quant à la façon de définir les MTP, voire de leur reconnaître même un caractère violent, peut exacerber encore les différences notées dans le fonctionnement des services de protection de différents pays.

Un des problèmes à définir les MTP, s'explique selon Matamoros (2015) par les multitudes de termes utilisés pour référer à ce concept tels que : l'abus émotionnel, l'abus psychologique, la maltraitance émotionnelle, l'abus verbal, l'agression verbale, la violence psychologique ou symbolique, etc.

Hart et Brassard (1987) proposent de définir les MTP comme des actes commis ou omis qui sont considérés psychologiquement dommageables pour l'enfant, selon les standards de la communauté et l'expertise professionnelle. Aussi, toujours selon ces mêmes auteurs, l'enfant peut subir les effets des MTP immédiatement ou à plus long terme à un niveau cognitif, affectif et comportemental, mais également à un niveau physique.

1.1.2 Les manifestations des MTP

Plusieurs manifestations de MTP sont identifiées dans la littérature. Un panel d'experts a établi un consensus sur ces manifestations en 1983 qui a été publié par Hart et Brassard en 1987. Cette typologie est assurément la plus citée pour rendre compte des diverses manifestations possibles de MTP. Elle inclut le rejet et le dénigrement, le fait de terroriser un enfant en lui proférant des menaces de violence physique, de mort ou d'abandon, l'isolement social ou physique, l'exploitation ou le fait de corrompre un enfant, le fait de négliger les besoins affectifs de l'enfant, de même que la négligence des besoins diagnostiqués de traitement (cette dernière manifestation étant ajoutée par la suite dans Hart, Bingelli, Brassard, 1998).

Le dénigrement correspond à toutes les paroles ou comportements ayant pour effet d'humilier ou de dénigrer l'enfant. Le terrorisme est lorsqu'un parent menace son enfant de violence physique, de mort, ou d'abandon. Cela peut inclure aussi le fait de laisser seul un jeune enfant dans une situation de danger ou de l'exposer à des menaces contre des personnes ou des objets qu'il aime. L'isolement est lorsqu'un enfant est isolé socialement, par exemple lorsqu'on l'empêche de voir d'autres enfants, ou physiquement, en l'enfermant dans un placard ou dans une chambre pendant longtemps. L'exploitation et la corruption impliquent que la victime soit exposée à comportements antisociaux ou encouragée à adopter des conduites déviantes. Par ailleurs, on parle d'ignorance des besoins affectifs lorsqu'un parent évite les contacts affectifs avec l'enfant ou ignore ses demandes de baisers ou de contacts affectifs; le parent peut aussi éviter les échanges verbaux et manifester son manque d'intérêt et de disponibilité pour son enfant (Hart et al., 1987). Enfin, il y a négligence des besoins éducationnels ou de santé mentale ou physique quand le parent néglige les traitements recommandés suivant un diagnostic (Hart et al, 1998).

Par ailleurs, certains auteurs regroupent aussi les MTP selon qu'ils ciblent ou non l'enfant directement. Les MTP indirects sont ceux qui ne ciblent pas l'enfant mais qui l'atteignent néanmoins. Ils consistent essentiellement en une exposition de l'enfant à une situation pouvant nuire à son développement. Les manifestations sont l'exposition de l'enfant à la violence familiale ou conjugale, l'aliénation parentale ou l'exposition à un conflit sévère de séparation.

Le renversement de rôle dans lequel l'enfant se retrouve « parentifié » fait aussi partie des MTP dit « indirects » (Malo, Moreau, Hélie et Lavergne, 2014).

1.1.3 Mauvais traitements psychologiques : incidence et prévalence

L'Institut de la statistique du Québec a mené une enquête sur la violence dans la vie familiale des enfants québécois en 2012 (Clément, Bernèche, Chamberland et Fontaine, 2013) pour mesurer les conduites à caractère violente telles que l'agression psychologique, la violence physique mineure et sévère, envers ces derniers. Cette enquête fait suite à deux autres enquêtes populationnelles menées précédemment en 1999 et en 2004, et prend en considération, outre l'agression verbale ou symbolique, l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints et les conduites à caractère négligent à l'endroit des enfants. L'enquête la plus récente a donc été effectuée auprès d'un échantillon représentatif des familles québécoises avec enfant de 6 mois à 17 ans. Selon cette enquête, l'incidence des enfants québécois ayant vécu au moins un épisode d'agression verbale ou symbolique durant l'année écoulée est de 80%, alors que 49 % en ont subi trois fois ou plus. Toutefois, les auteurs précisent que cette enquête comportait certaines limites. Tout d'abord, les enfants de moins de six mois étaient exclus de l'échantillon. De plus, ils ont eu recours aux réponses données par les mères pour mesurer la prévalence des différents indicateurs concernant les enfants. En effet, en comparant leurs réponses avec celles des pères, il s'est avéré que les résultats varient selon l'indicateur analysé. Enfin, les auteurs précisent que le thème de l'enquête est assez délicat, et qu'il n'est pas possible de garantir totalement l'authenticité des réponses des participants.

Nous n'avons pas connaissance d'études d'incidence mesurant toutes les manifestations possibles des MTP. L'étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2008 est l'un des volets d'une grande recherche au niveau du Canada, effectuée tous les cinq ans sur les situations signalées et évaluées en protection de l'enfance. Cette recherche a permis de décrire les changements dans l'incidence des situations de protection, de comparer le Québec avec le reste du Canada et de documenter le profil des intervenants qui évaluent les signalements (ÉIQ, 2008). Ainsi, Hélie, Turcotte, Trocmé, Tourigny (2012) indiquent que les MTP ont gagné en importance, parmi les situations jugées fondées, pour passer de 11% à 14 % entre 1998 et 2008.

Selon Malo (2014), bien que les intervenants des services de protection sachent reconnaître certaines manifestations des MTP (comme le dénigrement, les menaces sévères, l'indifférence affective et l'exposition à la violence conjugale), il semble difficile de reconnaître l'ensemble de leurs manifestations possibles. Pour cette raison, selon l'auteure, et faute de moyens systématiques d'évaluation des MTP selon les paramètres suggérés par Hart et Brassard, il est difficile d'estimer l'ampleur réelle des MTP au Québec.

Plusieurs études suggèrent que les MTP sont fréquents. Une récente étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (Trocmé, Fallon, MacLaurin, Sinha, Black et Fast, 2010) révèle que l'exposition à la violence conjugale (qui est une manifestation de MTP selon la LPJ) est la deuxième forme de mauvais traitement la plus répandue au Canada, constituant 34 % des signalements retenus pour évaluation.

Enfin, selon l'étude de Malo, Lavergne, Moreau et Hélie (2011) qui porte sur les données du système clientèle PIJ dans 16 centres jeunesse au Québec, 22,7% des signalements retenus pour évaluation comportent des MTP. Cette étude est la première à analyser l'ensemble des « premiers » signalements sur une période de 3 ans dans tous les CJ québécois. Plus spécifiquement, 11,9% des situations signalées et retenues pour évaluation au Québec comportent des MTP seuls, alors qu'un autre 10,8% comportent aussi des MTP en cooccurrence avec une ou plusieurs autres formes de maltraitance.

Dans son travail de thèse fait au Québec, Matamoros (2015) tente de voir si l'ajout des MTP dans la loi de 2007 a mené au signalement de situations différentes de celles qui étaient signalées avant la modification de la loi. Pour ce faire, son étude s'intéresse aux signalements avec MTP faits au DPJ du Centre jeunesse de Québec Institut universitaire (CJQ-IU), en ayant recours à deux cohortes avant et après la modification de la Loi. Il précise également que 13 % des cas signalés le sont pour de l'abandon, de la négligence médicale, des menaces de préjudice, de la toxicomanie congénitale et d'autres raisons non spécifiées. Les résultats de son étude sont en contradiction avec la précédente étude puisqu'il observe, un pourcentage plus faible lorsque les MTP sont seuls (6%) que lorsque les signalements sont en cooccurrence (21%). Toutefois, l'auteur précise que son étude s'étant déroulée au CJQ-IU, les résultats ne peuvent pas être généralisés à d'autres contextes de protection sans tenir compte des diversités

régionales Enfin, l'auteur souligne que sa période d'observation était très courte (12 mois) pour chaque groupe, et qu'il y a pu y avoir un effet de cohorte.

En bref, les études épidémiologiques québécoises effectuées auprès de la population générale ou des situations signalées en protection, suggèrent que les enfants subissant des MTP sont de plus en plus nombreux. Aucune de ces études ne compare par ailleurs les taux de MTP selon l'origine ethnoculturelle des familles.

1.1.4 Les impacts des MTP

Plusieurs recherches montrent que l'exposition des enfants à la violence conjugale, qui s'inscrit comme une forme de MTP, contribue significativement à approfondir les troubles d'adaptation chez l'enfant (Evans, Davies, & DiLillo, 2008; Kitzmann, Gaylord, Holt & Kenny, 2003; Wolfe, Crooks, Lee, McIntyre-Smith, & Jaffe, 2003). Parmi toutes les conséquences étudiées chez les enfants exposés à la violence conjugale, les plus souvent observées sont les troubles extériorisés, notamment les troubles de conduite et l'agressivité, ainsi que les troubles intériorisés tels que l'anxiété, la dépression ou l'état de stress post-traumatique. Pour leur part, de la Vega, de la Osa, Ezpeleta, Granero et Domenech (2011) analysent comment différentes formes de maltraitance psychologique peuvent influencer la santé mentale et le fonctionnement de l'enfant exposé à la violence conjugale. Les résultats montrent que le dénigrement est le plus néfaste sur la santé mentale et le fonctionnement des enfants que les autres formes de maltraitance (telles que l'inattention parentale, les menaces ou la peur).

Taussig et Culhane (2010) se sont intéressés aux conséquences à court terme de la maltraitance émotionnelle sur le fonctionnement psychologique d'adolescents retirés de leurs familles à la suite de MTP. Les auteurs de cette étude se sont penchés sur les différents types de maltraitance émotionnelle de 243 jeunes tout en tenant compte des autres formes de maltraitance. Les résultats suggèrent que plusieurs symptômes post-traumatiques relèvent de la maltraitance psychologique, et que l'abus verbal peut mener à une faible estime de soi. De

plus, les auteurs indiquent que les symptômes anxieux augmentent lorsque l'adolescent a été abandonné. Toutefois, dans cette étude, deux formes de maltraitance psychologique semblent avoir peu ou pas d'impacts auprès de ces jeunes : l'exposition à de la violence conjugale et le fait d'avoir des responsabilités ne correspondant pas à son âge.

Mais la plupart des études récentes sur les impacts des MTP sont rétrospectives et s'intéressent aux effets à moyen et à long terme de ceux subis durant l'enfance. Ainsi, Wekerle et al (2009) ont fait une étude auprès de 402 adolescents âgés de 14 à 17 ans référés par les services de protection de la jeunesse aux États-Unis. Plus précisément, les auteurs ont voulu comprendre l'effet de la maltraitance émotionnelle vécue dans l'enfance sur la violence (subie et agie) dans les relations amoureuses à l'adolescence. Ils montrent que des symptômes post-traumatiques sont attendus durant l'adolescence dans les cas de maltraitance émotionnelle. De plus, les jeunes sont davantage fragilisés dans un contexte de relations amoureuses et que cela conduirait à commettre davantage d'actes de violence chez les garçons et d'être victimes pour les filles.

Une autre étude rétrospective de Gibb, Chelminski, et Zimmerman (2007) porte sur les liens entre la maltraitance émotionnelle, physique et sexuelle et les symptômes de troubles anxieux et dépressifs. Les auteurs se sont intéressés à un échantillon de 857 patients d'âge adulte recevant des services psychiatriques à l'externe. Les chercheurs constatent d'abord une cooccurrence entre ces trois formes de maltraitance et démontrent que la maltraitance émotionnelle s'avère plus liée aux symptômes dépressifs et à l'anxiété sociale que l'abus sexuel ou physique.

Allen (2008a) s'intéresse aux conséquences sur la santé mentale à l'âge adulte de diverses formes de MTP vécue durant l'enfance, par le biais d'une étude rétrospective auprès de 230 étudiants de 18 à 22 ans ayant rempli des questionnaires autorapportés. L'auteur a choisi cinq formes de maltraitance psychologique qui sont l'humiliation, les menaces et la peur, l'exposition à la violence conjugale, l'inattention parentale et l'isolement. Les résultats de cette recherche montrent que toutes les formes de MTP mesurées à l'exception de l'isolement sont associées à certains symptômes, ce qui suggère des conséquences à long-terme. Ainsi, les menaces et la peur sont reliées positivement aux symptômes d'anxiété et de somatisation, alors

que l'inattention parentale et les humiliations subies durant l'enfance sont reliées positivement aux symptômes de dépression et de personnalité limite. Selon une autre étude rétrospective du même auteur (Allen, 2008b), les MTP seraient également reliés à l'agressivité démontrée à l'âge adulte, plus spécifiquement les attitudes agressives et les agressions verbales et physiques.

Une étude rétrospective de Berrenski et Yates (2010) porte sur les effets spécifiques de plusieurs formes de maltraitance, dont les MTP la maltraitance (physique, sexuelle et psychologique) subie durant l'enfance et les liens avec la violence dans les relations amoureuses à l'âge adulte. De plus, ces auteurs mentionnent que peu de recherches expliquent les comportements violents par une association de formes de maltraitance. Pour mieux comprendre ces liens, ces chercheurs ont fait remplir à 2169 étudiants des questionnaires. Les auteurs postulent que le lien entre la maltraitance et la violence dans les relations amoureuses pourrait être médiée par les problèmes de régulation émotionnelle, le degré et Les résultats démontrent que la maltraitance psychologique peut prédire la violence dans des relations amoureuses et que ce lien est partiellement médié par la dérégulation émotionnelle mais seulement chez les femmes.

Pour leur part, Bert, Guner et Lanzi (2009) cherchent à comprendre, dans une étude rétrospective, comment les abus physiques, sexuels ou psychologiques subis durant l'enfance, peuvent avoir un impact sur le comportement parental de jeunes mères adolescentes issues de divers milieux socio-économiques. Plus spécifiquement, l'échantillon est composé de 169 mères issues de milieux défavorisés et de 117 mères issues de milieux plus favorisés. Les résultats indiquent que les mères issues de milieux défavorisés sont moins réceptives et démontrent moins d'empathie envers leurs enfants de 6 mois que les autres mères de l'échantillon. Elles ont également une opinion plus favorable envers les punitions excessives, les abus et la négligence parentale que les autres mamans. Dans cette étude, ce sont principalement les mères adolescentes qui ont rapporté le plus de taux d'incidence de maltraitance psychologique et physique.

Plusieurs recherches montrent que l'exposition des enfants à la violence conjugale, qui s'inscrit comme une forme de MTP, contribue significativement à approfondir les troubles

d'adaptation chez l'enfant (Evans, Davies, & DiLillo, 2008; Kitzmann, Gaylord, Holt & Kenny, 2003; Wolfe, Crooks, Lee, McIntyre-Smith, & Jaffe, 2003). Parmi toutes les conséquences étudiées chez les enfants exposés à la violence conjugale, les plus souvent observées sont les troubles extériorisés, notamment les troubles de conduite et l'agressivité, ainsi que les troubles intériorisés tels que l'anxiété, la dépression ou l'état de stress post-traumatique. Pour leur part, de la Vega, de la Osa, Ezpeleta, Granero et Domenech (2011) analysent comment différentes formes de maltraitance psychologique peuvent influencer la santé mentale et le fonctionnement de l'enfant exposé à la violence conjugale. Les résultats montrent que le dénigrement est le plus néfaste sur la santé mentale et le fonctionnement des enfants que les autres formes de maltraitance (telles que l'inattention parentale, les menaces ou la peur).

En bref, plusieurs études montrent des impacts importants des MTP sur la santé mentale et les comportements des enfants et des adolescents victimes. Les études récentes sont quasi essentiellement rétrospectives et suggèrent des impacts à long terme ou persistant très longtemps. Ces impacts touchent notamment le symptôme d'anxiété, de dépression, et les symptômes post-traumatiques démontrés à l'adolescence ou à l'âge adulte. Ils touchent également à long terme les comportements parentaux et les comportements violents dans les relations amoureuses. Plusieurs de ces études suggèrent un impact plus important des MTP par rapport à d'autres formes d'abus ou de négligence subies. D'autres suggèrent aussi des impacts spécifiques des différentes manifestations de MTP.

La section suivante présente la place que prennent ou non les MTP dans les systèmes de protection au Canada et plus spécifiquement au Québec, de manière à illustrer comment cette forme de maltraitance est inégalement considérée.

1.2 Comparaison des systèmes de protection au Canada et les difficultés à identifier les MTP

1.2.1 Les systèmes de protection au Canada

Dès le début du 20^e siècle, le gouvernement du Canada met en place plusieurs mesures pour protéger ses enfants. Ces derniers sont également protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, adoptée en 1982, et par certains aspects du Code criminel qui prévoit des mesures pour prévenir la violence familiale dans le but de protéger les enfants (Matamoros, 2015). Les services canadiens de protection de l'enfance sont sous l'autorité des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ainsi, chaque province et territoire possède son propre système législatif concernant les interventions en protection de l'enfance (Portail canadien de la recherche en protection de l'enfance, 2010).

Les lois canadiennes sur la protection de l'enfance considèrent inégalement les MTP (Trocmé, 2011, cité par Matamoros, 2015 :9). Certaines provinces comme la Nouvelle-Écosse ne tiennent compte que des situations dans lesquelles les parents n'arrivent pas à protéger leur enfant des préjudices émotionnels causés par d'autres personnes. D'autres provinces comme la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve interviennent également auprès des parents qui sont la cause de préjudices émotionnels déjà apparents sur leurs enfants. Enfin, les autres provinces et territoires incluant le Québec possède des lois encore plus inclusives et ce qui touche les MTP, puisqu'ils permettent une intervention de l'État dès que des impacts sont prévisibles mais pas nécessairement déjà présents.

Même s'il a fallu attendre la législation québécoise de juillet 2007 pour ajouter les MTP aux motifs de signalement, l'ACJQ (Association des centres jeunesse du Québec) indique que cette forme de maltraitance a toujours été reconnue implicitement par les intervenants dans les services de protection de l'enfance au Québec. (Matamoros, 2015: 10).

En juillet 2007, de nombreuses modifications sont apportées au Québec à la Loi sur la protection de la jeunesse. Notamment, les MTP envers les enfants sont maintenant reconnus comme un motif recevable de signalement. Selon le nouvel article 38c de la LPJ, il y a MTP :

« Lorsqu'un enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence conjugale ou familiale. » (Loi sur la protection de la jeunesse, chap. 4, section1)

En outre, l'article 38.2 qui réfère à l'ensemble des motifs de signalements stipule que plusieurs facteurs doivent être pris en considération dont, la nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés; l'âge et les caractéristiques personnelles de l'enfant; la capacité et la volonté des parents de mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant; et les ressources du milieu pour venir en aide à l'enfant et à ses parents.

1.2.2 Le processus d'intervention dans le système de protection québécois

Labbé (2013) rappelle le processus québécois d'intervention en protection depuis les modifications apportées en 2007 à la LPJ. Dans une première étape, un service de réception et de traitement des signalements est disponible sept jours sur sept et 24 heures sur 24, pour recevoir les signalements pouvant provenir de différents professionnels ou d'individus à titre personnel. Quand l'intervenant qui reçoit le signalement décide que les faits rapportés méritent une évaluation approfondie (on parle alors de signalements retenus pour évaluation), il attribue à la situation un code de priorité indiquant que cette évaluation approfondie est nécessaire immédiatement, dans les 24 heures ou dans les quatre jours suivants. Lors de l'étape d'évaluation, un intervenant de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) contacte la personne signalante pour recueillir un maximum d'informations. Par la suite, il contacte l'enfant lui-même et toutes les personnes qui sont impliquées auprès de lui pour approfondir

son évaluation. Après l'évaluation plus approfondie de la situation, l'intervenant prend deux décisions à savoir si 1) les faits sont fondés ou non, et 2) s'il y a présence ou non de compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant. Le dossier est fermé si les faits sont jugés non fondés ou en l'absence de compromission. La troisième étape est l'orientation. Lorsque les faits sont fondés et qu'il y a compromission, le même intervenant de la DPJ recommande les mesures à appliquer pour mettre fin à la situation de compromission et éviter la récurrence. Si les parents reconnaissent le problème et acceptent les mesures, il s'agit d'un régime volontaire. Dans le cas contraire, il y a recours au Tribunal de la jeunesse et un juge tranche alors sur les mesures à mettre en place. La quatrième étape est l'application des mesures où un intervenant d'un autre service élabore un plan d'intervention, en collaboration avec le jeune et ses parents, tenant compte des recommandations émises à l'étape précédente. La cinquième étape est la révision du dossier ayant lieu un mois avant la fin des mesures appliquées, ou six mois avant dans les cas d'abus physiques ou sexuels, ou chaque fois que de nouveaux faits sont signalés ou découverts. À cette étape, le réviseur recommande la poursuite de l'intervention ou la fermeture du dossier, et ajuste au besoin les mesures à appliquer. Enfin, la dernière étape est la fin de l'intervention lorsque la compromission n'est plus présente ou que le jeune atteint l'âge de sa majorité. Bien que l'intervention en protection cesse, les intervenants peuvent référer les parents ou l'enfant vers des services de soutien dans la communauté.

Enfin, les intervenants doivent utiliser un menu déroulant appelé « ventilations » que l'on retrouve dans le système clinico-administratif des centres jeunesse dans le but de qualifier plus avant la situation. Une fois que l'intervenant choisit l'alinéa MTP, on lui demande donc de décrire plus spécifiquement les formes de MTP observées. Les ventilations disponibles dans le menu MTP sont l'indifférence, le dénigrement, le rejet affectif, les menaces, l'exploitation, l'exposition à la violence familiale, l'exposition à la violence conjugale, l'isolement, les conflits de séparation ou de couple, le renversement des rôles et le contrôle excessif.

Le processus d'intervention dans le système de protection québécois est donc relativement précis et, lorsqu'un signalement pour MTP est effectué, il y a plusieurs étapes à franchir avant que celui-ci ne soit retenu ou non.

1.2.3 Les difficultés d'identification au sein des systèmes de protection

Les systèmes de protection des mineurs sont aussi bien différents d'un pays à l'autre et il y a à peine un consensus international sur ce que sont les MTP et comment on les reconnaît. La culture semble influencer fortement la conduite des parents dans la façon de punir un enfant. Or, cette même conduite peut être considérée comme étant nuisible sur le plan psychologique dans certaines cultures et pas dans d'autres. C'est pour cela, qu'il s'avère très difficile selon le rapport mondial sur la violence et la santé (2002) de donner une définition des MTP. Étant donné les façons différentes de conceptualiser les MTP même dans les pays occidentaux, on peut s'attendre à une disparité plus importante encore quand d'autres cultures ayant des valeurs parentales différentes sont impliquées. S'intéresser aux MTP ou à la négligence psychologique chez les jeunes de communautés diverses dans un contexte de protection, c'est aussi s'intéresser à la perception de la violence selon la communauté de provenance mais aussi à la perception de la violence que peuvent avoir les personnes qui signalent (en effet, un acte considéré comme violent au Québec, peut ne pas avoir la même signification dans un autre pays).

Selon Hassan et Rousseau (2007) certains groupes culturels sont plus à risque de se retrouver surreprésentés dans les institutions de services sociaux ou de protection de la jeunesse au Québec car la définition même de la violence serait une construction sociale, issue d'un contexte moral, culturel et légal particulier. Tourigny et Bouchard (1994) décrivent comment un comportement donné peut être estimé comme maltraitant dans un contexte culturel, alors qu'il est considéré comme acceptable dans un autre, et comment dans certains contextes la discipline physique est une technique considérée comme efficace et appropriée pour contrôler les comportements opposants de l'enfant.

On peut donc penser que cette surreprésentation existe d'autant plus en ce qui touche les MTP, étant donné la difficulté à s'entendre sur la façon de conceptualiser à l'intérieur même des

cultures occidentales. Mais aucune étude à ce jour n'établit ce fait. Dans cette recherche, nous prenons pour acquis que la LPJ reflète une représentation des MTP correspondante à la conception véhiculée par la majorité québécoise. L'intervenant des services de protection qui évalue les situations signalées a donc été formé à reconnaître les MTP en fonction de cette représentation dominante et reflétée par la loi. De là, le fossé éventuel, voire probable, entre des individus provenant de différentes cultures qui n'ont pas la même conception en ce qui concerne les pratiques parentales préférables ou non, acceptables ou non, et c'est ce que nous allons tenter de comprendre dans la section suivante.

1.3 Le rôle de la culture dans la maltraitance des enfants

Il existe très peu d'écrits qui traitent du rôle de la culture dans la reconnaissance des MTP. Pour cette raison, nous élargissons nos recherches car les écrits sont plus nombreux lorsqu'il s'agit de maltraitance physique ou de la maltraitance en général. Notons qu'il n'existe aucune étude québécoise indiquant une éventuelle disparité dans la l'incidence des MTP en fonction de l'origine culturelle. De telles études existent toutefois en ce qui touche l'ensemble des situations signalées dans les services de protection. Ces études suggèrent une surreprésentation de certains jeunes issus de minorités dites « visibles » dans le système de la protection de la jeunesse du Québec.

Selon la Société canadienne de pédiatrie (2014), la reconnaissance de la maltraitance envers les enfants est guidée par les normes sociales fortement imprégnées par la culture environnante et qui définissent les comportements parentaux acceptables ou pas. Il est donc possible que la maltraitance envers les enfants soit conçue de manière totalement différente lorsque l'on est immigrant ou réfugié dans un pays comme le Canada. La Société canadienne de pédiatrie souligne également dans son rapport, que la violence affective serait considérée comme problématique dans les Amériques dans une proportion plus élevée qu'elle ne l'est en Afrique selon les normes établies dans les pays occidentaux. L'exposition à la violence conjugale n'est, quant à elle, considérée comme problématique que pour 33 % des personnes en Afrique. Pour sa part, Sénavon (2008) s'intéresse à la concomitance possible de l'exposition à la violence conjugale et de la maltraitance envers les enfants dans les familles

d'origine africaine. Lors de sa recherche, il montre que dans les familles d'origine africaine, il peut s'avérer très difficile pour ces femmes d'admettre que la violence conjugale peut avoir des effets négatifs sur les enfants ou engendrer des effets durables sur ces derniers. En 2012, l'*International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect* a d'ailleurs mis de l'avant, que plusieurs formes de maltraitance n'étaient pas toujours considérées comme problématique dans de nombreux pays.

Le modèle éducatif est donc toujours le résultat des valeurs et des représentations prédit par la société d'origine. Ce modèle peut différer d'une culture à l'autre mais des différences peuvent subsister dans une même culture (Aouattah 2010).

Enfin, les médias ont aussi un rôle dans la construction sociale de la maltraitance. A cet effet, Saint-Jacques, Turcotte, Villeneuve, Drapeau, Lépine, Godbout, et St-Amand (2010) vérifient la place occupée par la maltraitance et les situations impliquant les services de la protection de la jeunesse dans la presse écrite au Québec. Des journaux quotidiens sont donc analysés durant deux ans pour dénombrer le nombre d'articles et identifier les battages médiatiques d'une part, et pour décrire le contenu des bulletins de nouvelles d'autre part. Les résultats montrent que la maltraitance est un sujet qui retient beaucoup l'attention des médias québécois qui en outre surreprésentent les formes de maltraitance les moins fréquentes chez les enfants. Ici, la réalité est socialement construite puisque les individus se font une représentation de la maltraitance en fonction de leur interprétation et de leur connaissance (à travers la couverture médiatique). Selon cette étude, les médias font également état de la maltraitance envers les enfants à partir d'événements rares. En effet, les principaux motifs d'intervention des services de protection sont la négligence et les problèmes de comportements des enfants, alors que les médias mettent plutôt de l'avant d'autres formes de maltraitance comme les mauvais traitements physiques. Les médias participent donc également à la construction des représentations que se font les lecteurs de la maltraitance et des systèmes de protection. Finalement, ces auteurs se demandent si ce traitement médiatique de la maltraitance à l'égard des enfants n'aurait pas un impact sur les signalements émis vers les centres jeunesse (Saint-Jacques et al. 2010).

Enfin, il est important de spécifier qu'il peut exister des causes possibles de surreprésentations qui pourraient-être des biais discriminatoires dans les signalements et l'évaluation. A cet effet,

Shaw, Putnam-hornsein, Magruder et Needell (2008) ont montré que la surreprésentation de certains groupes ethnoculturels dans le système de la protection de la jeunesse est une problématique importante.

Selon une étude de Dettlaff, Rivaux, Baumann, Fluke, Rycraft et James (2011), un seul facteur (comme la pauvreté) ne permet pas d'expliquer la surreprésentation d'enfants d'origine ethnoculturelle différente dans le système de protection de la jeunesse américain . En effet, selon eux, un biais discriminatoire important concernant la race serait en jeu dans la prise de décision au sein du système de protection américain. Pour tenter de démontrer cela, les auteurs ont mené une étude au sein de la protection de la jeunesse au Texas, en analysant les rapports pour mauvais traitement avec les justificatifs de décision de 2003 à 2005 (n=186,182). Comme il pouvait y avoir plusieurs victimes dans une famille, les auteurs ont considéré la famille comme étant un cas unique, et lorsqu'une famille a plusieurs investigations, les auteurs les ont traitées séparément. L'analyse a porté sur quatre catégories d'origine ethnoculturelles : les Afro-Américains, les Hispaniques, les Blancs et les autres races. Les résultats ont effectivement montré l'existence d'un biais discriminatoire lié à la race, particulièrement en ce qui concerne les enfants Afro-américains.

Fluke, Chabot, Fallon, MacLaurin et Blackstock (2010) ont par ailleurs, analysé les disparités existantes entre les groupes autochtones dans la décision de placer un enfant lors d'une recherche sur la maltraitance des enfants. Pour analyser les facteurs de prise de décision sur plusieurs niveaux, les auteurs ont utilisé la base de donnée CIS-1998 dont l'objectif était de produire une estimation nationale de l'incidence de la maltraitance au Canada en 1998. Cette base de données, leur a permis de récolté de l'information auprès de 5000 enfants dans les différentes provinces et territoires ayant un suivi pour maltraitance. Aussi, ils se sont intéressés sur les liens entre les caractéristiques des professionnels menant le processus d'enquête et les caractéristiques de l'organisation dans lesquelles les enquêtes étaient menées. Les résultats ont montré que le fait d'être autochtones était un prédicteur clé de deuxième niveau dans la décision de placement des jeunes.

Miller, Cahn, Anderson-Nathe, Cause, Bender (2013) quant à eux, se sont intéressés aux disproportions raciales et à la disparité dans le système de protection, à travers une analyse qualitative dans huit comtés de l'Oregon. Les auteurs ont eu recours à 17 focus groupes composés de 100 participants représentant divers décideurs, des intervenants communautaires et des familles suivies en protection. Les auteurs se sont assurés de la diversité raciale, ethnique, culturelle et régionale des personnes au sein de chaque groupe. Selon les participants étant suivis dans les services de protection, quatre éléments contribuent aux décisions prises en protection : un biais de visibilité, un biais culturel, l'influence des divers décideurs pour déterminer quels seraient les soins minimalement adéquats, ainsi que les pratiques de recrutement et d'octroi de permis aux parents adoptifs. Plus spécifiquement, les familles ont indiqué qu'un préjugé envers la couleur de la peau, constituerait un facteur de risque déterminant sur la capacité d'un individu à assurer le bien-être de l'enfant. De nombreux professionnels reconnaissent par ailleurs la présence de préjugés raciaux dans le système de protection, sans toutefois reconnaître leurs propres préjugés personnels. De plus, les résultats suggèrent que les intervenants se réfèrent à leurs propres valeurs et que, bien souvent, ils valorisent les standards proches de ceux de la classe moyenne comme critère de référence. Enfin, les participants d'origines culturelles diverses soulignent les obstacles rencontrés par de nombreuses familles de couleur lors du recrutement ou de l'octroi de la licence pour devenir famille d'accueil en vue d'adoption.

En résumé, plusieurs auteurs suggèrent le rôle prédominant de la culture dans la façon de concevoir la maltraitance. Des conduites parentales semblables peuvent être jugées maltraitantes ou non dans un contexte ou un autre. Il est donc possible que les parents immigrés réfèrent à un modèle éducatif différent de celui de la culture dominante et qu'ils ne considèrent pas les MTP comme une forme de maltraitance.

De même, l'intervenant qui doit juger de la présence ou non de MTP peut avoir sa propre conception de la maltraitance, teintée par sa propre culture, mais aussi par son histoire personnelle. Nous n'écartons pas l'hypothèse qu'il puisse aussi y avoir des biais discriminatoires au moment de l'évaluation par l'intervenant.

1.3.1 Les études interculturelles s'intéressant aux pratiques éducatives parentales

Nous avons étendu notre recension des écrits aux pratiques éducatives pour comprendre comment était perçu un « bon parentage » dans certaines cultures, car il existe très peu d'études s'intéressant directement aux MTP dans les communautés interculturelles. Les pratiques éducatives parentales découlent de plusieurs facteurs: le milieu, la culture, l'époque historique concernée, etc. (Jian Hua Hé, 2006). Pour cerner comment peut être perçu un bon parentage selon les cultures, nous nous sommes donc intéressées à différentes études portant sur le lien entre les pratiques éducatives et la culture.

Jian Hua Hé (2006) compare les pratiques parentales en France, au Japon et en Chine, avec le postulat que les parents chinois utilisent plus de contrôle et démontrent moins d'affection que les parents des autres groupes. En ayant recours au « Questionnaire des Pratiques Éducatives Parentales de Nanterre », 271 parents d'enfants âgés de 7 à 11 ans de chaque groupe culturel sont comparés (100 Français, 100 Chinois, et 71 Japonais). Contrairement aux attentes, il n'y a pas de différence significative entre les parents chinois et les français concernant le contrôle et l'affection, alors que les parents japonais obtiennent des scores bien plus faibles. Ces résultats confirment ceux de Lin et Fu (1990), qui ont aussi démontré qu'il n'y a pas de différence entre les parents chinois et les parents caucasiens d'Amérique concernant la démonstration d'affection. Cela pourrait s'expliquer, selon l'auteur, par le recours à un contrôle plus indirect faisant appel à des moyens psychologiques tels que la culpabilité, l'anxiété et la honte.

De son côté, Mohamadkaddour (2011) compare les pratiques éducatives en France et en Syrie en interrogeant 113 enfants âgés de 8 à 12 ans, et 113 parents. En choisissant des pays opposés au plan du système politique (démocratique pour le premier et autoritaire pour le second), l'auteur cherche à comprendre la contribution des contextes sociopolitiques et culturels dans les pratiques éducatives. L'hypothèse de départ est que les familles françaises sont plus démocratiques que les familles syriennes dans leurs pratiques parentales. Les résultats démontrent plutôt que les familles syriennes ont davantage recours aux pratiques démocratiques qu'aux pratiques permissives ou autoritaires, tandis que l'on observe l'inverse

auprès des familles françaises qui utilisent plus ces deux autres formes de pratiques. Les résultats issus du discours des enfants ont démontré la même chose.

De façon similaire, Dwairy (2006, cité dans Mohamadkaddour 2011) compare les pratiques parentales privilégiées en Égypte, en Algérie, en Jordanie, au Liban, auprès des palestiniens d'Israël et de la bande de Gaza, du Yémen, d'Arabie Saoudite et du Koweït. Il émet l'hypothèse que les pratiques éducatives parentales dans les pays arabes diffèrent selon le contexte politique autoritaire et traditionnel ou démocratique et permissif. Il mesure les pratiques parentales dans les différents pays à l'aide du Questionnaire d'autorité parentale (PAQ) dont trente questions portent sur les différentes pratiques éducatives parentales. Les résultats montrent que les styles éducatifs peuvent être très différents dans les sociétés arabes, et fortement liés au contexte socio-économique.

Par ailleurs, Benali (2005) étudie les pratiques éducatives de 230 familles algériennes, selon le genre de l'enfant et le niveau socio-économique et culturel. Les résultats indiquent des scores élevés aux échelles de contrôle autoritaire et de conflit d'exaspération dans les familles à revenus modestes et défavorisées au plan socioculturel. Les scores d'affection et de plaisir y sont également plus faibles que dans les milieux plus favorisés. De plus, si dans l'ensemble rien n'indique que les pratiques parentales varient en fonction du genre de l'enfant, les garçons issus de milieux défavorisés sont plus punis que les filles de milieux semblables et subissent plus de châtiments corporels. Ces résultats vont dans le sens de Lautrey (1980) pour qui les pratiques éducatives parentales sont largement influencées par les conditions socio-économiques des parents.

Enfin, Wallet (1994) s'intéresse aux styles éducatifs familiaux en France et en Algérie avec une méthodologie combinant un devis quantitatif et qualitatif. Au total, 1250 jeunes Français et Algériens de 10 à 18 ans participent à cette étude, dont 50% de garçons et 50% de filles.

Les résultats suggèrent que différents styles éducatifs existent aussi bien en France qu'en Algérie. La souplesse dans l'éducation est souvent considérée comme l'attitude parentale idéale, quel que soit le pays. Toutefois, cette souplesse est directement liée au degré de scolarité des parents, et à leurs perceptions de la féminité et de la masculinité (c'est-à-dire, à

leur façon de percevoir le rôle des filles ou des garçons). De plus, cette étude suggère que les parents sont prêts à modifier certains principes éducatifs au contact de pairs ou avec l'influence des médias.

1.3.2 Les pratiques éducatives de parents en contexte d'immigration

Les résultats sont assez différents lorsque les familles sont en contexte d'immigration et se retrouvent dans un pays occidental. En effet, le processus d'immigration semblerait avoir un impact sur les pratiques parentales d'origine.

À Montréal, Benoît, Rousseau, Ngirumpatse et Lacroix (2008) interrogent des groupes de parents de diverses origines culturelles (Asie, Moyen-Orient/Maghreb, Afrique subsaharienne et Caraïbes) sur les pratiques disciplinaires des enseignants à l'école. L'analyse des discussions suggère que la majorité de ces parents considèrent que l'école est trop laxiste, manque de discipline et que ses enseignants manquent d'autorité et n'apprennent pas aux enfants le respect de l'autorité. On peut donc formuler l'hypothèse que dans ces cultures, les pratiques parentales privilégiées sont plus autoritaires que celles démontrées dans les écoles québécoises.

Sabatier (1991), quant à elle, recense les études sur les relations parents/enfants en contexte d'immigration au Québec. Elle note que la plupart des chercheurs relient les difficultés qu'ils observent dans les familles immigrantes à l'écart de valeurs parentales entre la société d'accueil et la société d'origine. Elle montre aussi que pour les chercheurs, le rôle d'un parent se modifie en fonction de l'enfant, de son âge, de son développement et des différentes circonstances de la vie. Il est donc important de considérer les éléments de contexte pour comprendre les pratiques parentales. En outre, plusieurs chercheurs suggèrent que les québécois d'origine éduquent leurs enfants en les orientant vers des valeurs plus individuelles que collectivistes, à l'inverse des immigrants qui recherchent davantage une conformité sociale. Ceux-ci sont alors beaucoup plus autoritaires avec leurs enfants et s'attendent à de l'obéissance de leur part.

Dans une autre étude effectuée à Montréal, Sabatier (1989) observe des différences dans les pratiques parentales des mères de familles Haïtiennes, Vietnamiennes et des Québécoises d'origine envers les nourrissons. Dans cette étude, les enfants Québécois bénéficient de davantage de matériel de stimulation que les autres groupes. Cela n'est pas uniquement attribuable à une différence au plan de la précarité financière, les mères Québécoises ayant aussi tendance à situer le développement cognitif des enfants plus tôt dans leur développement que les mamans Vietnamiennes et Haïtiennes. Notons aussi que les différences observées dans les conceptions éducatives des mères des trois groupes ne sont pas imputables à un degré différent de scolarisation, la moyenne de scolarité se situant entre 10 et 11 ans dans chaque groupe.

Harwood, Schoelmerich, Ventura, Schulze et Wilson (1996) s'intéressent également aux représentations éducatives des parents en ce qui touche le « bon parentage », par le biais de groupes-focus impliquant des mères Anglo-saxonnes ou Portoricaines d'origine, de classes sociales moyennes ou défavorisées. Ses résultats indiquent que les mamans Anglo-saxonnes manifestent plus d'amour maternel à leurs enfants que les mères Portoricaines et ce, quel que soit leur statut socioéconomique.

De leur côté, Moro, Heidenreich et Baubet (2005) estiment que les familles migrantes ne maltraitent pas plus leurs enfants que les autres, que la maltraitance doit se comprendre à travers l'analyse de la situation sociale de la famille et qu'il peut être risqué d'interpréter certains résultats de manière idéologique en référant uniquement à l'origine culturelle. Ces auteurs stipulent également que : 1) Les représentations concernant les pratiques éducatives peuvent s'avérer très différentes d'un pays à l'autre, et ce qui paraît inacceptable dans une culture peut l'être dans une autre; 2) L'enfant se fragilise durant le processus migratoire puisqu'il se structure selon la logique de la maison d'une part, et celle souvent différente, voire opposée, qui est véhiculée par l'école, les médias, etc.; 3) D'un point de vue thérapeutique pour comprendre la maltraitance dans une famille migrante, il faut prendre en considération le sens que peut donner cette famille à la maltraitance d'un enfant. Toutefois, les pratiques parentales ne sont pas uniquement tributaires de la culture, puisque des différences

sont également observables dans les comportements parentaux à l'intérieur d'une même culture (Bornstein, 1991).

Les recherches qui s'intéressent aux pratiques éducatives en contexte d'immigration montrent que les parents immigrés semblent avoir des pratiques parentales plus autoritaires que les parents non immigrés du pays d'accueil. Il demeure possible toutefois que cette différence soit liée à un statut socioéconomique différent.

1.4 Les objectifs de recherche

La présente recherche comporte deux objectifs :

- 1) Identifier le groupe minoritaire le plus nombreux parmi les situations signalées pour MTP et retenues pour évaluation, afin de procéder à l'analyse comparée de ce groupe avec le groupe majoritaire.
- 2) Analyser les représentations sociales de la maltraitance psychologique ou d'un parentage adéquat chez les parents issus de ce groupe et immigrés au Québec, à partir des écrits disponibles.

1.5 Le cadre théorique

Dans cette section, nous présentons notre posture épistémologique, soit l'approche constructiviste, de même que la réalité et la culture en tant que construits. Nous présentons ensuite le concept de « représentation sociale ».

1.5.1 L'approche constructiviste

L'approche constructiviste vient rompre avec les théories objectivistes. Ces dernières décrivent la réalité comme étant extérieure aux individus, et les faits sociaux comme existant indépendamment de la représentation que peut s'en faire un individu (Bertrand, 2002). À l'inverse, le paradigme constructiviste met de l'avant la subjectivité des individus dans leur compréhension du monde, subjectivité prenant place des contextes sociaux et culturels (Lien,

2003). Le Tableau I rassemble les principes du courant de pensée constructiviste en sciences selon Lincoln et Guba (1985, cité dans Lien, 2003).

Tableau I : Postulats du constructivisme emprunté à Lincoln et Guba (1985). Tableau tiré de la thèse de Lien (2003)

Axiome sur	Paradigme constructiviste (naturaliste)
La nature de la réalité.	Les réalités sont multiples, construites et holistiques.
La relation entre le connaissant et le connu.	Le connaissant et le connu sont interactifs, inséparables.
La possibilité de généralisation.	Seules les hypothèses circonscrites dans le temps et le contexte sont possibles.
La possibilité de faire les liens causals.	Toutes les entités sont dans un état de formation simultanée mutuelle. Ainsi, il est impossible de distinguer causes et effets.
Le rôle des valeurs.	L'investigation est liée aux valeurs (<i>value-bound</i>).

Nous nous inscrivons dans ce paradigme, c'est-à-dire que nous appréhendons la réalité comme interactive et participative comme étant « construite, multiple et éphémère, pouvant être toujours émergente et changeante » (Lien, 2003).

Nous privilégions l'approche constructiviste dans ce mémoire pour tenter de comprendre comment sont perçus les MTP dans le contexte socioculturel québécois. Nous prenons pour acquis que dans la LPJ, il y a une représentation des MTP qui est devenue statutaire et qui correspond à celle de la culture dominante. L'intervenant en protection est formé à l'application de cette loi ce qui n'est possiblement pas le cas des populations immigrantes. Or, comme on a vu, la construction même des représentations des MTP dans une société doit être prise en considération lorsque l'on s'intéresse à des personnes venues d'ailleurs.

Nous pensons qu'une telle recherche servira à l'avancement des connaissances car très peu d'études s'intéressent aux MTP en tenant compte des caractéristiques ethnoculturelles des familles impliquées dans cette forme de maltraitance dans le contexte socioculturel québécois. De plus, elle permettra de bonifier les pratiques en ce qui touche l'évaluation et l'intervention

en contexte interculturel. En effet, mieux connaître les normes de certaines cultures en ce qui touche le développement des enfants et les comportements parentaux, peut aider les intervenants à mieux comprendre le contexte dans lequel ils travaillent et éventuellement, à adapter leurs interventions.

1.5.2 La réalité comme construction sociale

Selon Berger et Thomas (2009), la réalité se construit socialement. De Gaulejac (1994) pense que chaque individu est défini, et se définit dans une communauté, selon la place qu'il y occupe. Toutefois, dans les sociétés contemporaines, cette communauté peut changer plusieurs fois au cours de la vie, ce qui est le cas par exemple des familles migrantes. Ces multiples appartenances seraient la cause de crise dans les sphères familiale, amoureuse, du travail, de la religion et de la politique. Il importe donc, de considérer l'individu comme un ensemble complexe qu'il faut appréhender dans sa totalité :

« Un être humain en chair et en os, qui a un caractère, un physique, une identité, un statut social, un état civil, une histoire familiale, des façons d'être, de parler et de faire, des projets explicites ou implicites, des croyances, des désirs et des fantasmes (...)l'analyse de cette totalité relève d'une multiplicité de niveaux : la subjectivité ; l'appareil psychique ; l'individu socialement et historiquement construit ; la société comme collectif agissant qui organise les conditions concrètes et symboliques des trajectoires sociales ; mais aussi la société comme un ensemble de conditions matérielles et objectives qui conditionnent les existences individuelles et les possibilités d'individuation » (De Gaulejac,1994 : 50).

L'auteur évoque aussi l'importance de la famille et des individus dans le processus de développement de l'identité d'un individu. L'identité et la place sociale d'origine sont fixées par la famille, alors que le rapport individu-société est établi par la société qui détermine les rôles, les statuts, l'éducation et la formation de chacun. Les incitations à adopter tel ou tel comportement sont alors le résultat de ce dernier processus, c'est-à-dire celui de la société qui fixe les rôles.

1.5.3 La culture considérée comme un construit

La culture peut, elle aussi, être considérée comme une construction sociale. En effet, elle ne peut pas être appréhendée comme étant stable puisqu'elle peut se modifier avec le temps sous

l'influence des interactions et des circonstances rencontrées (Peat, Bereza, Legall, 2011). Ces auteurs vont même jusqu'à dire qu'il est difficile de parler d'une culture d'origine lorsque l'on s'intéresse aux immigrants, car le contact avec une nouvelle culture transforme nécessairement leur culture initiale.

Dumora et Boy (2008) présentent quant à eux, le rôle constitutif de la culture en se référant à la théorie de Jérôme Bruner:

« C'est la culture, avec ses systèmes symboliques, qui donne forme à la vie et à l'esprit : pour l'auteur -Bruner- notre façon de vivre, culturellement adaptée, dépend des significations, des concepts et des discours que nous partageons avec les autres et qui nous permettent de négocier les différences qui peuvent apparaître dans les significations et les interprétations » (Dumora et Boy, 2008 :5)

1.5.4 Définition du concept de représentation sociale

Récemment, Milot, Turcotte et Tétreault (2015 :186) définissent le concept de représentation sociale de la manière suivante :

« Une représentation sociale renvoie à un ensemble organisé d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations se référant à un objet ou à une situation, qui est déterminé à la fois par l'individu lui-même, par le système social et idéologique dans lequel il est inséré et par la nature des liens qu'il entretient avec ce système social. Cette interprétation de la réalité permet de donner un sens à ses conduites et de comprendre la réalité à travers son propre système de référence ».

On peut dire aussi que la représentation sociale est une forme de connaissance qui définit la réalité commune à un ensemble social. (Jodelet, 1994 ; Gaffié, 2004 ; Molinet et Vidal, 2003).

Chapitre 2: Méthodologie

Par souci de compréhension du lecteur, nous résumons d'abord brièvement l'étude initiale dans laquelle le présent projet s'inscrit (Malo, Moreau, Hélie et Lavergne, CRSH 2010-2013). Par la suite, nous décrivons la méthodologie privilégiée dans notre recherche pour répondre à chacun des objectifs. Nous terminons ce chapitre en abordant les considérations éthiques et les limites de notre méthodologie.

2.1 L'étude initiale

Cette étude initiale pour lequel un certificat d'éthique a déjà été attribué par le comité d'éthique du CJM-IU et entériné par celui de l'Université de Montréal, visait à tracer le portrait des MTP dans l'ensemble des centres jeunesse (CJ) québécois dans les 3 ans ayant suivi l'inclusion de l'alinéa MTP dans la Loi sur la protection de la jeunesse, soit de juillet 2007 à juillet 2010. Plus précisément, notre étude s'insère dans le volet 1 de cette étude qui visait notamment à décrire les caractéristiques des familles aux prises avec des situations de MTP. Ce premier volet de l'étude initiale implique l'analyse des données clinico-administratives dénominalisées, en provenance de l'ensemble des 16 CJ québécois qui les colligent de manière uniforme. Plus spécifiquement, tous les premiers signalements¹ reçus dans les 16 Centres jeunesse québécois durant la période d'étude ont été analysés, soit un total de 50 604. Pour la présente étude visant le territoire montréalais, seules les données provenant du CJM-IU et du CJ Batshaw sont utilisées ; plus spécifiquement, nous nous intéressons dans un premier temps aux signalements allégués de MTP et, dans un second temps, aux signalements de MTP jugés fondés après l'évaluation.

¹ Seul le premier signalement est considéré durant la période d'étude (qui est de 3 ans). Durant cette même période, les signalements suivants ne sont pas pris en compte, ni ceux qui ont été émis avant cette période.

2.2 L'étude actuelle

2.2.1 Rappel des objectifs

- 3) Identifier le groupe minoritaire le plus nombreux parmi les situations signalées pour MTP et retenues pour évaluation, afin de procéder à l'analyse comparée de ce groupe avec le groupe majoritaire.
- 4) Analyser les représentations sociales de la maltraitance psychologique ou d'un parentage adéquat chez les parents issus de ce groupe et immigrés au Québec, à partir des écrits disponibles.

2.2.2 Échantillon

La comparaison des familles concernées par les MTP selon le groupe ethnoculturel tient compte des 9499 signalements reçus durant la période d'étude de trois ans au Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw ou au CJM-IU et comportant des allégations de MTP comme motif principal ou secondaire. Le portrait plus détaillé ne tient compte que des situations jugées fondées après l'évaluation pour le groupe majoritaire et le groupe minoritaire le plus nombreux (N=1318)

2.2.3 Stratégie méthodologique

Après avoir obtenu l'autorisation du comité d'éthique, nous avons eu accès aux données de l'étude initiale concernant les deux CJ ciblés, soit le CJM-IU et le CJ Batshaw.

Puisqu'il s'agit d'une analyse secondaire de données déjà colligées dans l'étude initiale, nous n'avons pas choisi les premières stratégies méthodologiques, notamment le choix d'un devis essentiellement descriptif et comparatif. Pour répondre à notre premier objectif, nous allons d'abord identifier le groupe minoritaire le plus nombreux parmi les situations signalées pour MTP et retenues pour évaluation, avant de comparer les caractéristiques des situations qui sont jugées fondées dans ce groupe et dans le groupe majoritaire. Pour répondre à notre second objectif, nous tenterons de colliger et d'analyser à partir d'une analyse de documentation

écrite, les représentations des MTP ou, pour le moins, des pratiques parentales à privilégier d'après cette culture. Une telle combinaison de méthodes qualitative et quantitative permet souvent d'enrichir chacune de ces approches (Aubin-Auger et al, 2008). A cet effet, Apostolidis (2006), a montré que l'étude des représentations sociales ne peut pas toujours se contenter d'une seule méthode et cette idée est partagée par plusieurs auteurs :

La connaissance que les individus possèdent au sujet d'un objet et la manière dont celle-ci est organisée et utilisée par les individus et les groupes, implique la perspective incontournable de la pluri-méthodologie. Rappelons que l'intérêt et la nécessité de l'approche pluri-méthodologique pour circonscrire les phénomènes représentationnels dans leur complexité sont des enjeux constamment développés et discutés » (Abric, 1994; Jodelet, 1989; Hewstone, 1986 cité par Apostodolis, 2006 : 214).

Nous nous basons sur les signalements pour MTP retenus pour évaluation (N = 9499) pour comparer les proportions des groupes culturels. Dans un second temps, nous utilisons uniquement les situations jugées fondées pour les deux groupes de comparaison (N = 1318). Rappelons que seul le premier signalement est considéré lorsqu'un même enfant a fait l'objet de plusieurs signalements durant la période d'étude. Notre échantillon de base constitue donc la totalité de la population d'enfants signalés pour MTP dans ces deux CJ sur une période de trois ans.

2.3 Les variables à l'étude

2.3.1 Origine ethnique

Il s'agit d'une variable existante déjà dans la recherche initiale. Elle combine plusieurs variables comme l'origine ethnique à laquelle l'utilisateur s'identifie, le pays de naissance, la langue d'usage, la langue de communication et la date d'arrivée au Québec. Telle que construite, cette variable comporte 11 regroupements ethnoculturels inspirés de ceux utilisés par Statistique Canada, soit les Québécois-Canadiens-Américains, les Autochtones, les Européens-Britanniques, les personnes provenant des Caraïbes, les Latinos, les Arabes, les Africains, les Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est, ceux du Sud ou de l'Occident, et ceux de l'Océanie. Enfin, une dernière catégorie appelée *Immigrants* regroupe les enfants dont le pays ou l'ethnie sont inconnus.

Selon Sarmiento cet indice nous renseigne sur l'origine ou l'ascendance culturelle d'un enfant, et pas seulement sur son statut d'immigration, à partir d'éléments objectifs tels que la langue d'usage et le pays de naissance de l'enfant et de ses parents. Plus précisément, dans la construction de cet indice un enfant est considéré à l'extérieur de la catégorie « québécoise ou canadienne » s'il répond à l'un des critères suivants : 1) il est né à l'extérieur du Canada, 2) au moins l'un de ses parents est né à l'extérieur du Canada, 3) au moins l'un de ses parents parle une autre langue que le français ou l'anglais, 4) au moins l'un de ses parents a déclaré une appartenance autre.

Lorsqu'un enfant est issu d'un couple mixte, dont l'un des deux parents est d'origine québécoise, on privilégie l'origine du parent qui est d'origine immigrante. Dans le cas, d'un enfant issu d'un couple mixte dont les deux parents sont des minorités, l'origine de la mère est privilégiée. Concernant les jeunes dont les parents sont des couples mixtes européens et minorités visibles, ce sera l'origine minoritaire qui sera privilégiée. Enfin, le pays de naissance des jeunes nés en Europe ou de parents nés en Europe mais dont l'origine est arabe, africaine ou asiatique, ne seront pas pris en compte, mais seront classés selon leur origine ethnoculturelle. Pour finir, les enfants dont le pays de naissance et l'appartenance ethnoculturelle et la langue d'usage diffère, on priorise le pays de naissance s'il est indiqué une origine diversité (en commençant par le pays du jeune, de sa mère puis de son père). S'il n'y a pas de pays de naissance, on prendra en compte l'appartenance ethnique du jeune, puis de la mère, puis du père. Enfin, s'il n'y a rien qui informe sur une autre origine issue des minorités mais que la mère est née en Europe, il faudra indiquer, l'origine européenne.

2.3.2 Les variables reliées aux situations retenues pour évaluation et comportant des MTP (N= 9499)

Outre l'origine ethnoculturelle des familles concernées, d'autres variables permettent de décrire les caractéristiques des signalements reçus et retenus pour évaluation :

- *La catégorie de signalant*: Certaines des catégories initiales décrivant cette variable était peu fréquentes dans notre échantillon, certains regroupements ont été effectués. Nous avons donc regroupé cette variable selon que les signalements proviennent

d'individus à titre personnel, de professionnels du secteur public ou de professionnels du secteur privé. Plus spécifiquement, les signalements émis à titre individuel peuvent provenir de l'enfant lui-même, d'un parent, du conjoint d'un parent, de la fratrie, de la parenté plus éloignée, d'une famille d'accueil ou d'un voisin. Les professionnels du secteur public incluent les employés des services de protection, des CLSC, des centres hospitaliers, des centres de réadaptation, des milieux scolaires, des milieux de garde ou des policiers. Enfin, les professionnels du secteur privé incluent des médecins, avocats ou autres professionnels n'appartenant pas au secteur public.

- *Le nombre de problématiques différentes en présence de MTP allégués*: Jusqu'à sept motifs différents peuvent être allégués dans un même signalement. Nous vérifierons donc le nombre de formes de maltraitance alléguées de façon concomitante aux MTP.
- *Les motifs de signalement cooccurrents* : Les MTP pouvant survenir seuls ou en présence d'autres formes de maltraitance, cette variable permet de décrire d'autres formes cooccurrentes d'abus ou de négligence. Les autres motifs prévus dans la LPJ sont l'abandon, la négligence et le risque de négligence, l'abus sexuel et le risque d'abus sexuel, l'abus physiques et le risque d'abus, ainsi que les troubles de comportements sérieux.
- *La décision rendue après l'évaluation* : Les signalements retenus pour évaluation peuvent, après cette étape, être jugés a) faits non fondés, b) faits fondés avec compromission ou c) faits fonds mais absence de compromission.

2.3.3 Les variables reliées aux situations de MTP jugées fondées pour les deux groupes de comparaison (N=1318)

Contrairement aux variables précédentes visant à décrire les caractéristiques des signalements, ce deuxième groupe de variables décrit plus spécifiquement les cas signalés pour MTP et retenus pour évaluation (avec ou sans compromission). On y retrouve :

- Les MTP directs : correspondent aux actes commis ou omis qui visent directement l'enfant. Les actes commis incluent le mépris ou le dénigrement, , les menaces

sévères, l'isolement social ou physique, l'exploitation et la corruption, le favoritisme, le contrôle excessif, etc. Pour leur part, les actes omis se manifestent par le rejet et l'indifférence persistante du parent envers son enfant.

- Les MTP indirects : sont ceux qui ne ciblent pas l'enfant mais qui l'atteignent néanmoins. Les manifestations sont l'exposition de l'enfant à la violence familiale ou conjugale, l'aliénation parentale ou l'exposition à un conflit sévère de séparation, de même que le renversement de rôles dans lequel l'enfant se retrouve « parentifié ».

Rappelons que lorsqu'un alinéa est choisi, l'intervenant de l'évaluation est invité à décrire plus en détails la situation à partir d'un menu déroulant appelé « ventilations ». Ce menu déroulant diffère pour chaque forme d'abus et de négligence prévu dans la LPJ. En ce qui touche les MTP, les ventilations disponibles sont les suivantes : l'indifférence, le dénigrement, le rejet affectif, les menaces, l'exploitation, l'exposition à la violence familiale, l'exposition à la violence conjugale, l'isolement, l'exposition au conflit de séparation ou de couple, le renversement des rôles et le contrôle excessif. C'est à partir de cette variable que nous avons regroupé les manifestations de MTP directs ou indirects. Dans la présente étude, cette variable composée est utilisée en lien avec le genre de l'enfant victime et sa catégorie d'âge.

2.3.4 Le traitement des variables à l'étude

La variable Origine culturelle est utilisée pour identifier un groupe culturel plus nombreux parmi les cas signalés pour MTP et retenus pour évaluation comparativement au groupe de référence « Québécois-Canadiens-Américains », que l'on peut appeler plus simplement les Nord-Américains. Pour chacune des variables à l'étude nous utilisons des tests de Khi carré pour comparer la répartition des familles provenant du groupe de référence (origine culturelle nord-américaine) et celles des familles du groupe ethnoculturel semblant plus touché par les MTP. Dans la plupart des cas, nous utilisons plus précisément de Khi carré de Pearson; toutefois, dans les cas où au moins une cellule du tableau croisé comporte un nombre inférieur à 5, nous utilisons plutôt le Test exact de Fisher.

2.4 La recherche documentaire pour répondre au second objectif

Pour répondre au second objectif, nous prévoyons une recherche documentaire sur les pratiques parentales et éventuellement les représentations des MTP dans la culture identifiée comme proportionnellement plus grande. Cette recherche documentaire se fera à partir des bases de données suivantes : 1) Europa World Plus (<http://atrium.umontreal.ca/UM:UM-ALEPH001086846>) pour de l'information sur les caractéristiques des différents pays, 2) Proquest à partir des banques de données suivantes : Dissertations and theses @ université de Montréal, ERIC, International Bibliography of the Social Sciences (IBSS), ProQuest DissertationS & Theses A&I, ProQuest DissertationS & Theses Global, ProQuest Psychology Journals, Social Services Abstracts et Sociological Abstracts.

Nous aurons également recours à la plateforme EBSCO. La recherche que nous ferons dans EBSCO portera sur les bases de données suivantes : Family Studies Abstracts;Anthropology Plus;Social Sciences Abstracts (H.W. Wilson);FRANCIS.

Enfin, nous aurons également recours à Google Scholar en anglais et en français.

Nous utiliserons les mots clés suivants :

child*+AND+(education+OR+rearing+OR« parenting »OR« punishment »OR « discipline »+AND+(caribbean*+OR+hait*+OR+cuba*+OR+jamai*+OR+dominican+OR+puerto)

"ideas about parenting" OR "parental ideas" OR "parent's perception" OR representation* OR "parent's cultural belief" OR "mother's belief" OR "parent's belief" AND education* OR childrear* OR neglect* AND Carai* OR haiti* OR jamaic* AND parent* OR mother*

perception* OR "représentations sociales" OR "représentation sociale" "pratiques parentales" OR éducation* OR "mauvais traitement" OR "mauvais traitements" OR négligence AND parent* OR mère* OR père* Carai* OR haiti* OR jamaic*

L'analyse documentaire exige de travailler sur des matériaux qui prennent la forme d'un texte, pour en faire ressortir les informations pertinentes (Wynants, 1990). Cela peut-être des récits de vie, des entretiens, des articles. Selon Amossy (2008) il est possible d'exploiter le contenu des textes pour répondre de façon globale à des questions qui ne sont pas d'ordre linguistique, mais qui peuvent se poser dans d'autres disciplines des sciences humaines. *Le chercheur doit alors constituer un corpus, au sens d'un ensemble de textes construit en fonction d'un paramètre qui leur confère une unité et permet de les soumettre à une même investigation.* Amossy (2008 :42) Cette approche s'inspire beaucoup de la pratique des historiens et des critiques littéraires, et elle est régulièrement utilisée pour faire l'analyse puis le commentaire d'un texte. (J-L. Loubet des Bayle, 2000).

Nous voulons sélectionner plusieurs types de documents de la culture populaire puisque notre intérêt est de comprendre comment est représenté un « bon parent » dans la région du monde semblant plus concernée par les MTP dans les services de protection québécois. Une analyse documentaire dans les banques de données est prévue selon les principes de Waller (2000). Cette auteure s'attarde sur la place de l'utilisateur durant son processus de recherche et d'analyse documentaire dans les banques de données mais aussi lors de la recherche d'information sur Internet. Elle pousse les analystes à se remémorer les principes de cette recherche et à adapter leur travail dans le but de retrouver les documents pertinents. Elle se compose d'un ensemble structuré de références bibliographiques sur un sujet, un domaine, un type de document...et peut également comporter une analyse ou un résumé et de plus en plus souvent l'accès au texte intégral du document lui-même.

Notons qu'une autre stratégie a été ajoutée en cours d'étude étant donné le manque de documents disponibles traitant des représentations des MTP ou d'un bon parentage chez les parents immigrés du groupe ethnoculturel ciblé. Pour pallier ce manque, nous avons quelques discussions informelles avec des immigrants arrivés récemment d'Haïti (moins de cinq ans).

2.5 Les considérations éthiques

Comme il s'agit d'une analyse secondaire s'inscrivant dans l'étude antérieure portant sur la maltraitance psychologique, le comité d'éthique du CJM-IU a considéré que nous n'avions pas besoin de soumettre à nouveau une évaluation éthique. Le comité d'éthique de l'Université de Montréal fut également en accord avec l'interprétation du CÉR du CJM-IU indiquant que notre recherche s'inscrit dans les objectifs initiaux de la recherche déjà approuvée. Précisons que nous n'aurons aucune donnée en notre possession, car elles seront conservées dans l'ordinateur et dans un classeur fermé à clé dans un local fermé à clé au centre de recherche du CJM-IU. Ajoutons que toutes les données extraites pour cette étude sont des données clinico-administratives dénominalisées. Il n'y a donc aucun risque d'identification personnelle pour les usagers et leurs familles.

2.6 Limites méthodologiques

Malgré ses avantages, la méthodologie prévue comporte des limites. D'une part, le recours au système PIJ permettant aux CJ de colliger les informations clinico-administratives relatives aux dossiers n'est pas également fiable en ce qui touche plusieurs données relatives aux usagers. C'est le cas notamment du revenu des familles, variable qui dans ce système comportent de trop nombreuses données manquantes pour assurer la profondeur de l'information disponible. Le portrait des familles concernées par les MTP fondés est donc limité ici aux données jugées suffisamment fiables. Une autre limite de l'utilisation du système PIJ est la nécessité de travailler avec des regroupements de données préexistants ; ce fut le cas notamment pour notre variable centrale que constitue l'origine culturelle.

De plus, le menu déroulant utilisé pour qualifier les manifestations de MTP présentes dans les situations jugées fondées est également limité par des choix prédéfinis et spécifiques à chaque alinéa. Ainsi, les ventilations disponibles pour l'alinéa MTP n'inclut pas de catégorie « problématique de santé mentale » comme c'est le cas pour décrire l'alinéa « négligence ». Il faut donc éviter de conclure, dans un tel contexte, qu'il n'y a pas de problématique de santé mentale accompagnant la situation de MTP.

Mais la limite la plus importante de la présente étude tient au fait que nous n'avons pas eu accès dans le cadre de cette étude, aux informations provenant de Statistiques Canada qui nous auraient permis de vérifier vraiment si la surreprésentation d'un certain groupe culturel parmi les situations signalées pour MTP est réelle ou simplement apparente à première vue. Pour statuer vraiment à ce sujet, il nous aurait fallu considérer la proportion de famille avec enfant de 0-18 ans habitant le territoire de Montréal et provenant de chacun de nos regroupements culturels.

Chapitre 3 : Présentation des résultats

Il s'agit dans ce chapitre de faire ressortir les résultats de notre travail en deux temps. Dans une première section, nous exposons les résultats du premier objectif afin de vérifier si un groupe ethnoculturel est proportionnellement plus grand en nous appuyant sur les statistiques provenant des banques de données du CJM-IU et Batshaw. La seconde partie est consacrée aux résultats issus de l'analyse documentaire.

3.1 Résultats relatifs au premier objectif

Rappelons qu'entre le 9 juillet 2007 et le 31 juillet 2010 (période à l'étude), le CJM-IU et le CJ Batshaw ont reçu 9499 premiers² signalements ayant été retenus pour évaluation. Parmi ces situations, 1318 comportent des allégations de MTP comme motif principal ou secondaire à l'évaluation. Ces situations constituent notre cohorte de base pour vérifier la répartition des différents groupes ethnoculturels et pour décrire ensuite les caractéristiques des situations signalées.

Le Tableau II présente la répartition des signalements retenus pour évaluation et impliquant des MTP selon nos catégories définissant l'origine ethnoculturelle. On peut voir que le groupe « Québécois-Canadiens-Américains » occupe la plus grande proportion parmi tous les groupes (45,9%). En deuxième place, on retrouve le groupe « Des Caraïbes » avec 12,2 % et ensuite les autres groupes avec des pourcentages faibles variant entre 7,3% et 1,8.

² Rappelons que seul le premier signalement est considéré durant la période d'étude (qui est de 3 ans). Durant cette même période, les signalements suivants ne sont pas pris en compte, ni ceux qui ont été émis avant cette période.

Tableau II : Origine ethnoculturelle des familles impliquées dans les signalements retenus pour évaluation et comportant des MTP

Groupe ethnoculturel	%	Effectif
Québécois, canadien, américain	45,9	4360
Autochtone	1,8	167
Européen- Britannique	5,4	514
Des Caraïbes	12,2	1160
Latinos	6,2	587
Arabes	4,8	455
Africains	7,3	698
Asiatique de l'Est ou du Sud-Est	3,9	366
Asiatique de l'Est ou de l'Occident	4,6	435
Manquant	8,0	757
Total	100	9499

Vu les proportions faibles et marginales des autres groupes, nous comparons plus en détail les 2 groupes « Québec, Canada, États-Unis » et « Caraïbes » dans les résultats suivants puisqu'ils sont les deux proportionnellement plus grand au niveau des signalements.

Le Tableau III montre une différence significative dans la catégorie du signalant en fonction de l'origine ethnoculturelle (Khi deux =22,538 ; $p < 0,000$). Plus précisément, les enfants issus du groupe « Caraïbes », comparativement à ceux du groupe « Québec-Canada-États-Unis », sont moins souvent signalés par des individus à titre personnel (6,7% versus 17,7%); par contre, ces enfants sont beaucoup plus souvent signalés par des professionnels du secteur public, catégorie qui regroupe, rappelons-le, des employés des services de protection, de centre local de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers (CH), des centres de réadaptations, des employés scolaire, des personnes des organismes ou instituts, des employés du corps policier ou encore des employés d'un milieu de garde (92,2% et 79,8% respectivement).

Tableau III : Catégorie du signalant des MTP selon l'origine ethnoculturelle

		À titre personnel	Professionnel au public	Professionnel au privé	Autres signalants	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	182	820	15	11	1028
	%	17,7%	79,8%	1,5%	1,1%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	18	247	2	1	268
	%	6,7%	92,2%	,7%	,4%	100,0%
Total	Effectif	200	1067	17	12	1296
	%	15,4%	82,3%	1,3%	,9%	100,0%

$p < 0,000$

Rappelons que plusieurs manifestations de MTP possibles sont considérées dans notre LPJ. Plusieurs de ces manifestations étant très peu fréquentes, nous avons choisi de les regrouper selon qu'il s'agisse de MTP directs (actes commis ou omis ciblant directement l'enfant) ou de MTP indirects (qui ne ciblent pas l'enfant mais qui l'atteignent néanmoins).

Le Tableau IV montre que les formes indirectes de MTP touchent plus les enfants issus de l'Amérique du Nord que ceux issus des Caraïbes. Il s'agit d'une différence significative (76,2%; Khi deux = 6,650; $p < 0,010$).

Tableau IV : Présence de MTP atteignant indirectement l'enfant (violence indirecte) en fonction de l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	178	871	1049
	%	17,0%	83,0%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	64	205	269
	%	23,8%	76,2%	100,0%
Total	Effectif	242	1076	1318
	%	18,4%	81,6%	100,0%

Toutefois, il ne semble pas y avoir de différence significative en fonction de l'origine ethnoculturelle parmi les jeunes pour lesquels sont signalés des actes de MTP commis qui ciblent directement l'enfant ($p < 0,382$) (Tableau V).

Tableau V : Manifestations consistant en des actes commis (abus) ciblant directement l'enfant lors des faits signalés en fonction de l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	788	261	1049
	%	75,1%	24,9%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	209	60	269
	%	77,7%	22,3%	100,0%
Total	Effectif	997	321	1318
	%	75,6%	24,4%	100,0%

Enfin, on peut voir au Tableau VI, qu'il n'y a pas non plus de différence significative entre les deux groupes en ce qui touche les actes omis (négligence) ciblant directement l'enfant ($p < 0,082$).

Tableau VI : Manifestations consistant en des actes omis (négligence) ciblant directement l'enfant en fonction de l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	923	126	1049
	%	88,0%	12,0%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	226	43	269
	%	84,0%	16,0%	100,0%
Total	Effectif	1149	169	1318
	%	87,2%	12,8%	100,0%

Plus de 50% des situations signalées pour MTP ne comportent pas d'allégation quant à d'autres formes de maltraitance et ce, indépendamment de l'origine ethnoculturelle (Tableau VII). Environ le tiers des situations signalées pour les deux groupes présentent d'abord une autre forme de maltraitance, comme motif principal, accompagnée de MTP. Toutefois, l'analyse statistique montre qu'il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes ($p < 0,804$).

Tableau VII : Présence ou non d'autres formes de maltraitance cooccurrence en fonction de l'origine ethnoculturelle

		MTP seul	MTP et cooccurrence, MTP principal	MTP et cooccurrence, MTP secondaire	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	558	173	318	1049
	%	53,2%	16,5%	30,3%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	147	40	82	269
	%	54,6%	14,9%	30,5%	100,0%
Total	Effectif	705	213	400	1318
	%	53,5%	16,2%	30,3%	100,0%

S'il n'y a pas de différence en fonction du groupe en ce qui touche la présence concomitante d'autres formes de maltraitance, il n'y en a pas non plus lorsque l'on regarde le nombre d'autres formes de maltraitance présentes dans un même signalement ($p < 0,777$, Tableau VIII).

Tableau VIII : Nombre de motifs de signalements différents en présence de MTP allégués selon l'origine ethnoculturelle

		1	2	3	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	558	337	154	1049
	%	53,2%	32,1%	14,7%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	147	87	35	269
	%	54,6%	32,3%	13,0%	100,0%
Total	Effectif	705	424	189	1318
	%	53,5%	32,2%	14,3%	100,0%

Le Tableau IX présente, pour les situations jugées fondées, les proportions de chaque groupe pour lesquelles le développement de l'enfant a été jugé compromis (SDC) ou non (SDNC). Encore une fois, aucune différence significative n'est observée en fonction de l'origine ethnoculturelle ($p < 0,260$). Dans les deux groupes, une faible majorité des situations jugées fondées ont aussi donné lieu à une décision de compromission du développement.

Tableau IX : La décision rendue quant à la compromission du développement dans les situations jugées fondées en fonction de l'origine ethnoculturelle

		Fondé SDC	Fondé SDNC	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	590	459	1049
	%	56,2%	43,8%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	141	128	269
	%	52,4%	47,6%	100,0%
Total	Effectif	731	587	1318
	%	55,5%	44,5%	100,0%

Le Tableau X compare les proportions de garçons et de filles impliqués dans les situations de MTP jugées fondées, en fonction de l'origine ethnoculturelle. Encore une fois, il n'y a pas de différence significative dans les proportions d'enfants de chaque sexe selon le groupe ethnique ($p < 0,316$).

Tableau X : Répartition des garçons et des filles dans les situations de MTP jugées fondées en fonction de l'origine ethnoculturelle

		Masculin	Féminin	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	510	539	1049
	%	48,6%	51,4%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	140	129	269
	%	52,0%	48,0%	100,0%
Total	Effectif	650	668	1318
	%	49,3%	50,7%	100,0%

De même, aucune différence n'est notée entre les deux groupes ethnoculturels ($p < 0,899$) dans les proportions d'enfants concernés par ces situations de MTP fondées dans chaque groupe d'âge (Tableau XI).

Tableau XI : Répartition des enfants de chaque groupe d'âge parmi les situations de MTP fondées en fonction de l'origine ethnoculturelle

		0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 et plus	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	255	156	368	270	1049
	%	24,3%	14,9%	35,1%	25,7%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	67	44	89	69	269
	%	24,9%	16,4%	33,1%	25,7%	100,0%
Total	Effectif	322	200	457	339	1318
	%	24,4%	15,2%	34,7%	25,7%	100,0%

Le Tableau XII présente le total des différentes manifestations de MTP présentes dans les situations jugées fondées.

Tableau XII : Répartition générale de toutes les ventilations à l'étude

Violence directe		Nombre de cas identifiés ou non		
		Non	Oui	Total
Indifférence	Effectif	1 254	64	1 318
	%	95,1%	4,9%	100,0%
Dénigrement	Effectif	1 141	177	1 318
	%	86,6%	13,4%	100,0%
Rejet affectif	Effectif	1 216	102	1 318
	%	92,3%	7,7%	100,0%
Menaces	Effectif	1 176	142	1 318
	%	89,2%	10,8%	100,0%
Exploitation	Effectif	1 301	17	1 318
	%	98,7%	1,3%	100,0%
Isolement	Effectif	1 299	19	1 318
	%	98,6%	1,4%	100,0%
Renversement rôles	Effectif	1 289	29	1 318
	%	97,8%	2,2%	100,0%
Contrôle excessif	Effectif	1 244	74	1 318
	%	94,4%	5,6%	100,0%
Violence indirecte				
Exposition violence conjugale	Effectif	677	641	1 318
	%	51,4%	48,6%	100,0%
Conflit de couple	Effectif	849	469	1 318
	%	64,4%	35,6%	100,0%
Exposition violence familiale	Effectif	1 028	290	1 318
	%	78%	22%	100,0%

Les tableaux 13 à 23 comparent les deux groupes ethnoculturels en ce qui concerne la présence ou non de chaque manifestation de MTP considérée dans la LPJ, dans les situations jugées fondées. On peut voir qu'il n'y a aucune différence significative en fonction de l'origine ethnoculturelle quant aux proportions de situations jugées fondées impliquant de l'indifférence ($p < 0,766$), du dénigrement ($p < 0,153$), du rejet affectif ($p < 0,114$), des menaces ($p < 0,376$), de l'exploitation ($p < 0,748$), de l'isolement ($p < 0,224$), du renversement de rôle ($p < 0,970$), du contrôle excessif ($p < 0,976$), l'exposition à la violence conjugale ($p < 0,699$) et l'exposition à la violence familiale ($p = 0,893$).

De toutes les manifestations de MTP prévues dans la LPJ, seule la présence d'une exposition de l'enfant au conflit de couple distingue significativement les situations impliquant les familles issues des Caraïbes des familles Nord-Américaines (Khi deux = 12,453, $p = 0,000$, tableau 22); plus spécifiquement, les enfants du premier groupe présentent nettement une plus faible proportion comparativement à ceux du second groupe (respectivement 26,4% et 37,9%).

Tableau XIII : Présence d'indifférence dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	999	50	1049
	%	95,2%	4,8%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	255	14	269
	%	94,8%	5,2%	100,0%
Total	Effectif	1254	64	1318
	%	95,1%	4,9%	100,0%

($p < 0,766$)

Tableau XIV : Présence de dénigrement dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	901	148	1049
	%	85,9%	14,1%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	240	29	269
	%	89,2%	10,8%	100,0%
Total	Effectif	1141	177	1318
	%	86,6%	13,4%	100,0%

($p < 0,153$)

Tableau XV : Présence de rejet affectif dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	974	75	1049
	%	92,9%	7,1%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	242	27	269
	%	90,0%	10,0%	100,0%
Total	Effectif	1216	102	1318
	%	92,3%	7,7%	100,0%

($p < 0,114$)

Tableau XVI : Présence de menaces dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	940	109	1049
	%	89,6%	10,4%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	236	33	269
	%	87,7%	12,3%	100,0%
Total	Effectif	1176	142	1318
	%	89,2%	10,8%	100,0%

($p < 0,376$)

Tableau XVII : Présence d'exploitation dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	1036	13	1049
	%	98,8%	1,2%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	265	4	269
	%	98,5%	1,5%	100,0%
Total	Effectif	1301	17	1318
	%	98,7%	1,3%	100,0%

($p < 0,748$)

Tableau XVIII : Présence d'isolement dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	1036	13	1049
	%	98,8%	1,2%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	263	6	269
	%	97,8%	2,2%	100,0%
Total	Effectif	1299	19	1318
	%	98,6%	1,4%	100,0%

($p < 0,224$)

Tableau XIX : Présence de renversement de rôle dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	1026	23	1049
	%	97,8%	2,2%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	263	6	269
	%	97,8%	2,2%	100,0%
Total	Effectif	1289	29	1318
	%	97,8%	2,2%	100,0%

($p < 0,970$)

Tableau XX : Présence de contrôle excessif dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	990	59	1049
	%	94,4%	5,6%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	254	15	269
	%	94,4%	5,6%	100,0%
Total	Effectif	1244	74	1318
	%	94,4%	5,6%	100,0%

($p < 0,976$)

Tableau XXI : Présence d'exposition à la violence conjugale dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	536	513	1049
	%	51,1%	48,9%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	141	128	269
	%	52,4%	47,6%	100,0%
Total	Effectif	677	641	1318
	%	51,4%	48,6%	100,0%

($p=0,699$)

Tableau XXII : Présence d'exposition à la violence familiale dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	819	230	1049
	%	78,1%	21,9%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	209	60	269
	%	77,7%	22,3%	100,0%
Total	Effectif	1028	290	1318
	%	78,0%	22,0%	100,0%

($p < = 0,893$)

Tableau XXIII : Présence de conflit de couple dans les situations de MTP jugées fondées selon l'origine ethnoculturelle

		Non	Oui	Total
Québécois, canadien, américain	Effectif	651	398	1049
	%	62,1%	37,9%	100,0%
Des Caraïbes	Effectif	198	71	269
	%	73,6%	26,4%	100,0%
Total	Effectif	849	469	1318
	%	64,4%	35,6%	100,0%

($p=0,000$)

3.2 Représentations des MTP ou du bon parentage dans les cultures des Caraïbes

Pour répondre à notre second objectif, nous avons tenté de trouver des documents écrits présentant la représentation des MTP, ou pour le moins du « bon parentage » dans les cultures

immigrées issues des Caraïbes. Plus spécifiquement, nous nous intéressons à Haïti et à la Jamaïque qui sont les deux pays les plus représentés dans notre échantillon. Nous n'avons malheureusement pas pu retracer un seul document écrit traitant des pratiques parentales jugées adéquates ou maltraitantes dans ces cultures. Seuls quelques documents officiels présentent les systèmes de protection de ces deux pays, documents que nous tentons néanmoins d'analyser.

3.2.1 Le système de protection haïtien

Bien que le corpus juridique soit abondant en Haïti concernant la protection des enfants, il n'existe pas de plan politique national de protection de l'enfance concernant la négligence, les violences, l'abus et l'exploitation (Haïti Child Protection, 2013). Selon ce même rapport, l'accès à un système de justice demeure très difficile, et les personnes formées aux problématiques de l'enfance sont peu nombreuses. De plus, depuis 2010, les ressources humaines et financières consacrées à la protection des mineurs sont très limitées puisqu'elles reposent surtout sur l'aide internationale. Les auteurs du rapport indiquent que malgré la présence de la brigade de protection des mineurs (qui est une section de la police haïtienne) ayant pour mission de prévenir et de protéger l'intégrité physique et psychologique des enfants, il y a seulement 24 officiers au bureau central et environ quarante autres pour couvrir l'ensemble du territoire.

Cette situation engendre, des accords à l'amiable qui s'établissent très souvent entre les proches de l'enfant victime et son agresseur. D'ailleurs, selon l'étude qualitative de Rocheman (2014), la population haïtienne a souvent l'impression que les interventions de l'État auprès des enfants sont inexistantes: « *les formes d'entraide et de solidarité ont tendance à s'ériger en culture et la lutte pour la survie prend alors des formes très diversifiées qui cherche, à tout prix, à s'accommoder au contexte de l'ère, p.51* ». De plus, ce même auteur explique que malgré l'article 22 de la constitution obligeant l'État à protéger ses citoyens, et l'existence d'un organisme public mandaté pour protéger les mineurs « *le système de protection sociale demeure défaillant et n'a pas vraiment d'impacts considérables sur les conditions de vie de la population, particulièrement dans le cas des enfants, p.54* ».

Concernant les mauvais traitements psychologiques, nous n'avons rien trouvé dans la documentation relatant précisément ces derniers. Toutefois, depuis le 5 juin 2003, il existe une Loi au niveau national interdisant toutes formes d'abus et de mauvais traitements contre les enfants. Mais malheureusement, comme nous le soulignons précédemment, il y a un très faible niveau de compréhension de la loi de la part des professionnels du droit et les contrôles auprès des organismes et établissements en charge des enfants (y compris les écoles) sont très limités. (Haïti Child Protection, 2013). En résumé, le système de protection Haïtien a peu d'impact sur les enfants, faute de moyens humains et financiers. Cette situation s'est d'autant plus aggravée avec le tremblement de terre de 2010.

3.2.2 Le système de protection en Jamaïque

Le système de protection des enfants en Jamaïque est tout autre. Depuis 2004, il est sous la responsabilité de la *Child Development Agency* (CDA), sous le contrôle du ministère de la Jeunesse et de la Culture. La CDA s'adresse spécifiquement aux enfants âgés de 0 à 18 ans qui sont déclarés par les tribunaux comme : 1) ayant besoin de soins et de protection, 2) étant en attente des résultats de procédures judiciaires ou 3) dont la famille éprouve des difficultés les élever (Child Development Agency, 2015). Toujours selon ce site (<http://www.cda.gov.jm>), les principaux mandats sont de: 1) soutenir les enfants ayant besoin de soins et de protection (ceux qui ont été maltraités, abandonnés, négligés ou vulnérables en raison de handicap), 2) mettre en place des programmes d'éducation du public pour prévenir la maltraitance des enfants, 3) faire des enquêtes sur les rapports des tribunaux et de la police concernant la maltraitance, l'abandon et la négligence pour déterminer le meilleur intérêt de l'enfant, 4) fournir des soins de qualité aux enfants pris en charge par l'État (ex : ceux qui vivent dans des foyers) et 5) conseiller le gouvernement sur les questions juridiques relatives aux enfants. Cette agence se répartit entre Kingston (siège social), quatre bureaux régionaux et 13 bureaux paroissiaux. On trouve aussi de nombreuses installations de garde d'enfants. Ce sont, entre autres, les travailleurs sociaux qui assurent un service auprès des enfants et des familles.

La maltraitance psychologique n'est pas abordée sur le site du CDA, et la question de la maltraitance y est plutôt vague. Toutefois, tout le travail du CDA repose sur le « *Child Care*

and Protection Act » (p15-16) mis en place en 2004 dont deux articles font mention des agressions mentales que peuvent subir un enfant:

8.- (1) *Un enfant doit être considéré comme ayant besoin de soins et de protection si cet enfant :*

(b) est pris en charge dans des circonstances dans lesquelles l'enfant à sa santé physique ou mentale ou son état émotionnel est sérieusement compromis ou il y a un risque important qu'il soit sérieusement compromis.

(9) – 1- *Toute personne adulte ayant la garde ou la charge d'un enfant commet une infraction si:*

(a) elle agresse physiquement ou mentalement, maltraite, néglige, abandonne ou expose cet enfant; ou

(b) provoque ou amène l'enfant à être agressé, physiquement ou mentalement, maltraité, négligé, abandonné ou expose cet enfant.

Récemment, le Haut-Commissariat des droits de l'homme (2015) a émis un rapport concernant les mesures mise en place depuis l'adoption de cette loi en Jamaïque. Il souligne les efforts mis en place par le pays pour lutter contre tous les types de violence faites aux enfants, mais mentionne que les pressions à l'endroit des enfants restent encore un problème à résoudre. Un plan national d'action pour lutter contre la violence faite aux enfants (victimes, auteurs et témoins de la violence) a donc été adopté par la Jamaïque de 2012 à 2017.

Finalement, nous constatons que ces deux pays interdisent par certaines lois d'exposer ou de faire subir à un enfant tout type de violence. Toutefois, les types comportements jugés violents y sont peu définis.

3.2.3 Les « bonnes » pratiques éducatives dans les Caraïbes

Devant la pénurie de documents, nous nous sommes tournées vers les personnes de la communauté haïtienne pour tenter d'en savoir davantage. Après avoir eu quelques discussions informelles avec des immigrants arrivés récemment d'Haïti (moins de cinq ans), nous avons appris que depuis seulement une année, les châtiments corporels étaient interdits en Haïti et que plusieurs ONG font du porte à porte pour expliquer cela aux parents (ils seraient passibles d'emprisonnement). Avant cela, selon leurs dires, rien n'interdisait aux parents d'avoir recours à la punition corporelle et même les enseignants y étaient autorisés (toutefois le parent avait la possibilité de dire s'il ne voulait pas que son enfant soit frappé). Enfin, ces mêmes personnes nous ont expliqué, que les parents sont très stricts par crainte que leur enfant ne soit pas bien éduqué. De plus, elles nous ont expliqué que chaque famille se débrouille comme elle peut avec ses enfants, car il n'y a pas l'aide de l'état pour avoir des conseils sur l'éducation (contrairement à Montréal, où il est possible d'avoir des conseils auprès des CLSC, des infirmières, des éducatrices, etc.). A ce propos, le Haut-Commissariat des droits de l'homme (2015) soulève que c'est seulement depuis peu, qu'en Jamaïque, *les châtiments corporels sont abolis dans tous les foyers d'enfants et lieux de sûreté pour enfants et dans toutes les institutions de la petite enfance.*

Chapitre 4: Discussion

Notre premier objectif était d'identifier le groupe minoritaire le plus nombreux afin de procéder à l'analyse comparée des signalements de MTP jugées fondées dans ce groupe et dans le groupe majoritaire. Il s'est avéré qu'un seul groupe semble proportionnellement plus nombreux mis à part notre groupe de référence constitué de familles Nord-Américaines, soit celui issus des Caraïbes. Nos résultats suggèrent que dans l'ensemble, les jeunes issus de milieux ethnoculturels n'ont pas tendance à être plus nombreux parmi les enfants dont le signalement pour MTP est retenu pour évaluation, que les jeunes qui ne sont pas issus de l'immigration. Par contre, ces situations touchent les jeunes provenant des Caraïbes de manière plus fréquente que les autres jeunes issus de l'immigration.

Notre second objectif visait à documenter les représentations sociales de la maltraitance et du bon parentage aux cultures proportionnellement plus présentes, ici le groupe issu des Caraïbes. Malheureusement, aucun document n'a pu être recensé dans la littérature sur cette représentation. Nous n'avons eu accès qu'à de l'information concernant les systèmes de protection de la jeunesse en Jamaïque et en Haïti.

4.1 Une absence généralisée de différence entre les groupes ethnoculturels

Nos résultats montrent que l'ensemble des groupes issus de l'immigration sont relativement peu nombreux parmi les situations de MTP signalées et retenues pour évaluation, ce qui peut suggérer une absence de biais culturel chez les intervenants appelés à prendre la décision de retenir ou non un signalement.

Concernant les « Québécois, Canadiens ou Américains », nos chiffres montrent qu'ils sont plus nombreux (45,9%) que chacun des autres groupes. Cependant, lorsqu'on regroupe tous les groupes minoritaires, on constate que leur proportion globale est de 46,1 % (n=4382) soit similaire à celle du groupe de référence. Il aurait été intéressant de comparer ces données avec les proportions populationnelles des familles avec enfants des groupes ethnoculturels sur le

territoire montréalais. Malheureusement, ce travail de comparaison avec les données de l'Institut québécois de statistiques sociales débordait largement le cadre de ce mémoire.

Rappelons que selon la société canadienne de pédiatrie (2014), les professionnels sont plus susceptibles de signaler des éventuels cas de maltraitance aux services de protection lorsque l'enfant est issu d'un groupe ethnoculturel minoritaire quel qu'il soit. Selon eux, il peut être difficile pour les intervenants de mesurer et de déterminer les insuffisances dans une famille immigrante et de mettre en avant les forces parentales et familiales comparativement à une famille non immigrante, et ce, par manque de connaissance des normes éducatives existantes dans le pays d'origine. Cela s'expliquerait aussi, selon eux, par les différences au niveau des pratiques disciplinaires et parentales qui ne sont pas toujours perçues positivement par le groupe majoritaire. Bien que nos analyses portent non pas sur les situations signalées mais bien sur celles qui sont aussi retenues pour évaluation, nos résultats semblent en contradiction avec cette idée puisque dans notre échantillon, les groupes ethnoculturels dans leur ensemble pas plus nombreux que les Nord-américains.

Ces résultats ne vont pas non plus dans le sens de Cohen-Emerique (2001), pour qui les travailleurs sociaux ne sont pas toujours assez formés et préparés à intervenir auprès d'une clientèle issue de diverses communautés culturelles, car l'urgence des situations ne permet pas toujours d'avoir le recul nécessaire pour prendre en considération les spécificités ethnoculturelles. Selon elle, n'étant pas assez outillés, les intervenants distinguent difficilement, quand il s'agit de ces communautés, un parent qui maltraite son enfant d'un parent qui cherche seulement à assumer son rôle éducatif et à transmettre les valeurs familiales comme dans son pays d'origine. Ces travaux étant effectués en France, il est possible que le contexte soit différent du contexte montréalais, et que les intervenants d'ici soient plus habitués à travailler avec des familles multiethniques.

Toutefois, cette absence entre le groupe Nord-américain et l'ensemble des groupes issus de l'immigration va dans le même sens que les propos de Moro, Heidenreich et Baubet (2005) pour qui les familles migrantes ne maltraitent pas plus leurs enfants que les autres. Selon eux, la maltraitance doit s'expliquer par la compréhension de la situation sociale de la famille qui contribue à la survenue ou au maintien de la maltraitance. Ces résultats vont également dans

le sens de Dwairy (2006, cité dans Mohamadkaddour 2011) qui montre que les pratiques parentales ne sont pas uniformes dans une même société et peuvent être différentes selon le contexte socio-économique.

Toutefois, comme le soulignent Lavergne, Dufour et Couture (2014), une sous-représentation peut-être tout aussi préoccupante qu'une surreprésentation, puisque cela peut signifier que des enfants ayant des besoins de protection ne sont pas repérés. .

4.2 La proportion assez importante des enfants issus des Caraïbes

4.2.1 Un groupe proportionnellement plus nombreux au moment du signalement que les autres groupes de familles immigrées

Si les groupes issus de l'immigration, dans leur ensemble, ne sont pas plus nombreux que le groupe Nord-Américain parmi les situations de MTP retenues pour évaluation, les enfants issus des Caraïbes sont beaucoup plus concernés que les autres groupes minoritaires. Cet écart tend cependant à disparaître lorsque l'on considère les situations jugées fondées après évaluation. Ce résultat rejoint les observations de Lavergne et al. (2011) à l'effet que la surreprésentation des enfants Noirs parmi les situations signalées aux services de protection québécois disparaît dans les étapes ultérieures du processus d'évaluation.

Dans notre étude, les enfants issus du groupe «Caraïbes» dont le signalement pour MTP est retenu pour évaluation, comparativement à ceux du groupe «Québec, Canada, États-Unis», sont également moins souvent signalés par des individus à titre personnel et plus souvent par des professionnels du secteur public (employés des services de protection, de centre local de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers (CH), des centres de réadaptations, des employés scolaire, des personnes des organismes ou instituts, des employés du corps policier ou encore des employés d'un milieu de garde). Il est possible que les différents professionnels soient plus habilités à reconnaître les MTP que les individus de la population générale, d'autant plus s'ils proviennent d'une minorité culturelle ayant des normes parentales différentes.

Par contre, les préjugés culturels et toutes les perceptions discriminatoires véhiculées au sein de la culture dominante qui ressortent de la théorie des représentations sociales, pourraient également expliquer pourquoi il y a plus de signalements envers les jeunes issus des Caraïbes, de la part des professionnels du secteur public. En effet, il semble que les représentations que peuvent se faire les individus dépendent fortement du groupe auquel ils appartiennent. Et ce qui pousse les professionnels du secteur public à émettre un signalement dépend fortement de leur propre représentation du bon parentage qui est elle-même teintée de leur propre culture, mais aussi de leur formation et de leur expérience.

Le même constat ressort de l'étude d'Hassan et Rousseau (2007) selon qui, certains groupes culturels, comme les familles haïtiennes, présentent davantage de risque de se retrouver surreprésentés au moment du signalement au sein des services sociaux ou de protection de la jeunesse. Selon ces auteures, certains des professionnels qui travaillent dans ces institutions, présentent des caractéristiques et des valeurs qui sont différentes de celles des familles immigrantes qu'ils rencontrent, ce qui peut amplifier le signalement de situations jugées comme maltraitantes envers les enfants. Cette tendance, s'expliquent selon elles, par le fait que les professionnels ont recours au modèle normatif du groupe dominant pour évaluer ces familles et intervenir auprès d'elles pour un comportement qu'ils jugent comme étant dysfonctionnel.

D'autres études, comme celle de Lavergne, Dufour et Couture (2014) ont montré que les enfants Haïtiens font souvent l'objet de surreprésentation dans le système de protection montréalais. Selon ces mêmes auteures, bien que les raisons de ces disproportions restent encore méconnues, l'existence de biais culturels et de pratiques discriminatoires chez certains professionnels pourraient en partie expliquer ce phénomène.

4.2.2 Un groupe moins touché par l'exposition au conflit de séparation que les familles Nord-Américaines de souche

Dans notre étude, l'exposition des enfants au conflit de séparation est la seule manifestation de MTP distinguant significativement les situations impliquant les familles issues des Caraïbes du groupe de référence « Québécois, Canadiens, Américains ». À prime abord, ceci pourrait

s'expliquer par une proportion plus faible de famille séparées parmi celles issues des Caraïbes. Toutefois, Belony (2007) observe plutôt, dans les familles en provenance d'Haïti et vivant à Montréal, un taux plus élevé de familles monoparentales. Cette auteure constate également que les familles d'immigration haïtienne suivies en protection regroupent un nombre plus élevé d'enfants, ce qui ajouterait à la possibilité de conflits lorsque le conjoint absent ou l'ex-conjoint se manifeste pour différentes raisons.

Une seconde explication pourrait concerner la nature des conflits de séparation. Tel que défini par les services de protection québécois, ceux-ci impliquent souvent des conflits au sujet de la garde des enfants, de la pension alimentaire ou des droits d'accès. On peut penser que ce genre de conflit est moins présent dans la culture des Caraïbes, la mère étant plus considérée comme « naturellement » la première responsable de l'éducation et de soins aux enfants. Des études plus spécifiques sont cependant requises pour vérifier cette hypothèse explicative.

4.3 Pratiques éducatives chez les parents issus des Caraïbes

Notre second objectif visait à documenter les représentations sociales des MTP ou du bon parentage dans le cas où certains groupes ethnoculturels seraient plus nombreux. Nos résultats ayant montré que le groupe d'enfants issus des Caraïbes se démarquait de tous les autres, nous avons exploré la documentation existante sur la Jamaïque et Haïti pour tenter de comprendre les raisons de ces disproportions en lien avec les représentations qu'on peut trouver sur les pratiques parentales dans ces sociocultures. Rappelons que le choix de ces deux pays, s'est fait, car ils étaient représentés majoritairement parmi les différents pays composant ce regroupement ethnoculturel dans nos données.

Il nous a été très difficile de trouver des documents adressés aux parents ou aux professionnels sur les pratiques parentales jugées adéquates ou maltraitantes dans ces pays. Nous ne nions pas l'existence de tels documents, mais les outils dont nous disposions dans le cadre de ce mémoire (c'est-à-dire l'exploration de plusieurs bases de données), ne nous ont pas permis d'en vérifier l'existence. Tout d'abord, nous avons effectué cette recherche en français et en anglais, mais il est possible que de tels documents existent en créole dans le cas d'Haïti;

langue que nous ne parlons pas. Dans ce cas, il a été impossible de vérifier s'il en existait dans cette langue. Ceci constitue d'ailleurs une grande limite de notre recherche documentaire.

De plus, nous ne savons pas si sur place dans ces deux pays, une telle documentation est accessible dans des bibliothèques ou autres lieux de consultation de documents gouvernementaux, ce que nous n'avons pas pu vérifier et qui constitue une autre limite de cette étude. Cependant, dans le cas d'Haïti, la ville de Port-au-Prince ayant été en grande partie détruite par le tremblement de terre du 12 janvier 2010, le « grand goudou goudou » il est peu probable que de tels documents soient accessibles.

Malgré cela, nous avons eu accès à des documents officiels présentant les systèmes de protection de ces deux pays. Nous avons vu lors de la recherche documentaire que dans le site du CDA en Jamaïque, la notion de maltraitance psychologique est plutôt floue et que dans le document intitulé le « *Child Care and Protection Act* » qui demeure la ressource principale, les agressions mentales envers les enfants sont strictement interdites. Plus précisément deux termes sont utilisés pour qu'un enfant soit considéré comme ayant besoin de soins et de protection pour des MTP. L'article 8 (b) de la Loi réfère aux termes de *santé mentale ou d'état émotionnel qui est sérieusement compromis ou qu'il y aurait un risque important qu'il soit sérieusement compromis*. Plus loin l'article 9.1 (a) parle d'*agression mentale, de maltraitance, de négligence, ou d'abandon*.

Ce qui est difficile dans l'interprétation de cette loi, c'est que bien que la maltraitance psychologique soit prise en considération, elle reste assez vague et les circonstances susceptibles de l'affecter ne sont pas distinguées. Donc il n'y a rien, dans cette loi qui permettrait de dire ce qui relève des MTP et donc de guider les intervenants sociaux aux prises avec la loi jamaïcaine dans leur reconnaissance des manifestations des MTP.

Cela va aussi dans le sens des travaux de Malo (2014) au Québec selon qui, il est difficile d'estimer l'ampleur réelle des MTP par les intervenants, car les manifestations sont difficiles à reconnaître et nous pensons, que la même difficulté peut être transposée par les personnes travaillant dans les Caraïbes, puisqu'il n'y a pas de définition claire des MTP.

Tout ceci, corrobore aussi les propos de Matamoros (2015) qui dans sa thèse portant sur la prévalence des MTP, explique les problèmes à définir les MTP par les multitudes de terminologie associées à ce terme selon la forme de maltraitance que l'on choisit d'étudier (l'exposition des enfants à de la violence conjugale, isolement, etc.), l'angle du domaine d'étude (travail social, droit etc.), mais aussi selon la nature de cette maltraitance (si elle est passive ou active). Compte tenu du contenu vague dans les systèmes de protection, et cette difficulté à définir les MTP, il n'est donc pas étonnant que cela soit aussi mal défini dans cette partie du monde.

Enfin, devant la pénurie de documents, nous avons expliqué lors de la recherche documentaire que nous avons eue quelques discussions informelles avec des personnes de la communauté haïtienne. De ces conversations il est ressorti que des parents sont très stricts par crainte que leur enfant ne soit pas bien éduqué, et nous nous attendions à ce que cet aspect ressorte dans nos résultats en ce qui touche le contrôle excessif, ce qui n'est pas le cas. Cela est d'autant plus difficile à expliquer, que Benoît, Rousseau, Ngirumpatse et Lacroix (2008) avaient montré dans une recherche qualitative que dans certaines cultures, dont celle des Caraïbes, les pratiques parentales étaient plus autoritaires qu'au Québec. Pourtant nos résultats indiquent qu'il n'existe aucune différence significative pour ce groupe au Québec quant aux proportions de situations jugées fondées impliquant du contrôle excessif ou toute autre manifestation de MTP considérée dans la LPJ. Il est possible que les ventilations associées aux MTP dans les données clinico-administratives des services de protection ne permettent pas de saisir dans toute sa complexité l'adéquation des pratiques parentales en contexte ethnoculturel et que les biais ethnoculturels des intervenants viennent brouiller leur analyse de la situation. Ces hypothèses restent à vérifier par des travaux futurs, bien entendu.

4.4 Les limites de cette étude

Une limite importante de ce mémoire, est que les catégories que nous avons utilisées sont préexistantes. Le fait que les variables soient accessibles à partir d'un menu déroulant (ventilations) peut limiter l'intervenant dans ses choix. Par exemple, un problème de santé mentale des parents ne ressortirait pas nécessairement comme un mauvais traitement

psychologique mais comme étant de la négligence. Donc il est possible, que de nombreux cas de MTP ne se retrouvent pas dans nos données.

Il faut rappeler que les données colligées dans le système PIJ utilisé par les Centres Jeunesse ne permettent pas de documenter toutes les caractéristiques des enfants et des familles. Plusieurs variables qui permettraient de tracer un portrait plus détaillé des familles concernées ne sont pas colligées ou le sont de manière trop peu fiable (i.e., nombreuses données manquantes) pour être utilisées en recherche. Ainsi, le menu déroulant associé aux MTP permettant de décrire les problématiques connexes ne considère pas le statut de santé mentale des parents ou les éventuels problèmes de consommation dans la famille. De même, s'il est prévu que le revenu familial y soit colligé, cette donnée reste manquante dans une grande proportion des cas. Des informations sur de telles variables permettraient probablement de mieux comprendre les écarts observés ou non observés dans les pratiques psychologiquement maltraitantes des différents groupes ethnoculturels.

De plus, la présente étude ne peut suggérer une réelle disproportion d'un groupe ethnoculturel parmi les familles signalées pour MTP et dont la situation est jugée fondée, puisque les comparaisons effectuées ici ne tiennent pas compte des données populationnelles sur la répartition des familles avec enfant de 0-17 ans selon l'origine ethnoculturelle. Malgré tout, cette analyse des données clinico-administratives en provenance du CJM-IU et du CJ Batshaw, montre que les familles immigrantes sont en général proportionnellement peu présentes, hormis les familles en provenance des Caraïbes.

Rappelons également que le choix des catégories ethnoculturelles disponible dans la banque de données se réfère aux catégories ethnoculturelles utilisées par statistiques Canada. Cela contribue à une difficulté supplémentaire dans l'analyse des données. Le groupe Caraïbes est majoritairement composé de personnes provenant d'Haïti et de Jamaïque. Mais il n'a pas été possible pour nous, de distinguer ces deux groupes pourtant bien différents lors de l'analyse. Surtout que les familles issues de l'immigration haïtiennes sont beaucoup plus présentes dans les écrits que celles issues de la Jamaïque dans le contexte montréalais. Aussi, nous avons travaillé à partir des catégories préfabriquées et nous ne connaissons pas les chiffres exacts par pays.

De plus, les travailleurs définissent l'origine ethnoculturelle du jeune selon la communauté à laquelle il s'associe. Il aurait été intéressant d'aller chercher plus d'explication sur le sens que donne un jeune à son origine ethnoculturelle dans le cadre d'une autre recherche qui aurait eu recours à des entretiens.

Malgré tout, nous pensons qu'une telle recherche permettra de bonifier les pratiques en ce qui touche l'évaluation et l'intervention en contexte interculturel. En effet, nous avons vu que le processus d'intervention pouvait faire l'objet de biais discriminatoire. Nous pensons que le travailleur social qui a conscience que certaines normes culturelles peuvent différer de ses propres valeurs, verra l'éducation des enfants, de parents venus d'ailleurs, avec une autre perception. Ce nouvel angle d'analyse pourrait aider les intervenants à mieux comprendre le contexte dans lequel ils travaillent et éventuellement, à adapter leurs interventions. Pour ce faire, nous pensons que de la formation en intervention interculturelle intégrée dans les pratiques, pourrait aider dans ce changement de perception et de pratique.

Conclusion

Le but de cette étude était d'améliorer les connaissances et de comparer certains groupes ethnoculturels au sein de la protection de la jeunesse en ce qui touche les MTP. Dans la littérature recensée, plusieurs études montréalaises observent de telles surreprésentations en ce qui concerne l'abus physique et la négligence (Hassan & Rousseau, 2009; Lavergne, Dufour, Sarniento et Descôteaux (2009). Mais aucune étude recensée ne compare la prévalence des MTP selon l'origine ethnoculturelle.

Dans notre étude, les deux groupes les plus souvent concernés par les signalements de MTP retenus pour évaluation sont le groupe « Québécois, Canadiens, Américains » suivi du groupe issus des Caraïbes. Même si notre étude ne porte pas sur l'ensemble des signalements mais seulement sur ceux qui sont retenus pour évaluation, nos résultats semblent rejoindre ceux de rejoint pas tout à fait les données observées par Lavergne, Dufour, Sarniento et Descôteaux (2009) auprès des enfants Noirs signalés aux services de protection montréalais. En effet, comme dans cette étude, nos données suggèrent un écart entre les enfants issus des Caraïbes et ceux du groupe majoritaire, présent au départ mais diminuant dans les étapes de traitement des signalements. En fait, lorsque l'on compare plus avant les caractéristiques des signalements concernant ces deux groupes plus souvent représentés dans la présente étude, seulement deux différences s'avèrent significatives. D'une part, le groupe issu des Caraïbes, comparativement aux familles Nord-Américaines, sont plus souvent signalé par les professionnels du secteur public. Rappelons que nous avons émis l'hypothèse que la difficulté à définir les MTP pourrait expliquer en partie, pourquoi il n'est pas facile pour des individus de signaler à titre personnel. Nous avons aussi supposé que si les intervenants signalés davantage pour MTP, c'est parce que la représentation de ce dernier pouvant être différente selon la culture de provenance, il serait probablement plus facile pour eux de les définir. Il est possible également qu'un biais discriminatoire de la part de ces professionnels à l'encontre des familles issues des Caraïbes contribue en partie à cette différence. De plus, il est tout aussi possible que ces stéréotypes soient présents plus largement à l'endroit d'autres groupes de familles immigrantes qui seraient simplement moins représentées, au départ, sur le territoire montréalais. Un accès aux données démographiques de Statistiques Québec aurait permis ici un certain éclaircissement.

Une autre hypothèse pouvant expliquer la proportion relativement élevée des familles Caraïbéennes parmi les signalements de MTP retenus pour évaluation, serait une différence importante dans les représentations de la maltraitance et/ou des pratiques parentales adéquates dans ce groupe ethnoculturel particulier, comparativement aux représentations du groupe dominant. Une telle hypothèse est d'ailleurs suggérée par Hassan et Rousseau (2007) pour expliquer des résultats semblables en ce qui touche d'autres formes de maltraitance. Malheureusement, le second volet de la présente étude n'a pas vraiment permis de documenter les pratiques parentales jugées adéquates ou non dans les cultures issues des Caraïbes. Il faudrait toutefois d'autres études, notamment faisant appel à des entrevues qualitatives auprès de parents provenant d'Haïti et de Jamaïque, pour comprendre leur propre représentation de la maltraitance mais aussi pour mieux comprendre, comment est perçue la maltraitance dans leur culture de provenance. Ces études seraient d'autant plus nécessaires que la majorité des autres groupes ethnoculturels ne semblent pas surreprésentés.

Dans la présente étude, une seule autre variable distingue les groupes issus des Caraïbes et Nord-Américains. Cette différence touche une manifestation de MTP en particulier, soit l'exposition des enfants au conflit de couple. L'hypothèse était que dans ses familles, les enfants étaient peut-être davantage exposés à des situations de violences conjugales, et non de conflit de couple, car les pères sont moins présents. Mais à nouveau, d'autres études plus spécifiques sont requises pour vérifier cette hypothèse explicative et permettant de développer la conjugalité chez les familles immigrantes haïtiennes suivies dans le système de protection

Par ailleurs, cette absence de différence peut surprendre à la lumière de l'étude antérieure de Lavergne, Dufour et Couture (2014) pour qui cela est tout aussi préoccupant puisque cela peut signifier que des enfants ayant des besoins de protection ne sont pas repérés.

Le second volet de la présente étude impliquait une recherche documentaire pour explorer les représentations sociales des MTP, de la maltraitance en général ou même des comportements parentaux adéquats dans les cultures proportionnellement plus nombreuses au volet 1, soit ici la culture Caribéenne, en particulier d'Haïti et de la Jamaïque.

Cette recherche, tout comme les consultations ad hoc de certains membres issus de ces cultures, n'ont pas permis de documenter les représentations des comportements parentaux jugés adéquats ou maltraitants. Seuls certains écrits officiels à caractère légal ont pu être recensés. Ceux-ci mentionnent que certains comportements comme l'agression mentale, la maltraitance, la négligence, ou l'abandon sont légalement sanctionnés, sans définir plus avant ces comportements, ce qui ne permet pas non plus de formuler des hypothèses pouvant expliquer les résultats obtenus au volet 1.

Bibliographie

- Allen, B. (2008). An Analysis of the Impact of Diverse Forms of Childhood Psychological Maltreatment on Emotional Adjustment in Early Adulthood. *Child Maltreatment*, 13(3), 307-312
- Allen, B. (2011). Childhood Psychological Abuse and Adult Aggression: The Mediating Role of Self-Capacities. *Journal of Interpersonal Violence*, 26(10) 2093-2110.
- Aouattah, A. (2010). Les pratiques éducatives des familles migrantes maghrébines : éducation ou maltraitance ? *Enfance et Psy* 3,48, p.107-118. En ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/019683ar> DOI: 10.7202/019683ar
- Belony, E. (2007). La prise en charge des enfants de l'immigration haïtienne par la Direction de la protection de la jeunesse: une analyse comparative. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec et INRS-UCS, Montréal, Canada.
- Benali, R. (2005). Education familiale en Algérie entre tradition et modernité. [En ligne], 29-30 | 2005, mis en ligne le 20 août 2012, consulté le 28 août 2015. <http://insaniyat.revues.org/4428>
- Benoit, M., Rousseau, C., Ngirumpatse, P., Lacroix, L. (2008). Relations parents immigrants-écoles dans l'espace montréalais : au-delà des tensions, la rencontre des rêves. *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, n° 2, p. 313-332.
- Berger, P., Luckmann, T. (1996). *La construction sociale de la réalité*. Armand Collin, Paris, Google Scholar.
- Bert, S. C., Guner, B. M., & Lanzi, R. G. (2009). The Influence of Maternal History of Abuse on Parenting Knowledge and Behavior. *Family Relations*, 58(2) 176-187
- Bertrand M.A. Comment s'y retrouver en épistémologie? (document d'information du cours d'épistémologie SHA 7015) Montréal: Université de Montréal. p.4-11.
- Berzenski, S. R., & Yates, T. M. (2010) A Developmental Process Analysis of the Contribution of Childhood Emotional Abuse to Relationship Violence. *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma*, 19, 180-203.
- Bornstein M.H. (Ed.). (1991). *Cultural approaches to parenting*, Hillsdale, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates.
- Borrmans, M. (1996). Familles musulmanes et modernité : le défi des traditions. *Revue internationale de droit comparé*. Vol.38 N°4. pp.1230-1232. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ridc_0035-3337_1986_num_38_4_2573

- Bouchard, C., Gauthier M-C., Massé, R., Tourigny, M. (1994). Les mauvais traitements envers les enfants. Texte publié dans l'ouvrage sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, chapitre 17, pp. 363-380.
- Bourassa, C. (2010). La complexité et la pluralité des expériences maternelles en contexte de violence conjugale. *Enfances, Familles, Générations*, n° 12, 2010, p. 111-126.
- Chamberland, C. (2003). Expliquer la violence privée : La perspective évolutionniste ou les déterminants et processus qui viennent du tréfonds de l'histoire. Dans Chamberland C. (dir.) *Violence parentale et violence*. p.63-76. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Child development agency. (2004). *Child Care and Protection Act*. Repéré à http://www.cda.gov.jm/wp-content/uploads/Child_Care_and_Protection_Act_2004.pdf
- Clément, M-È, Bernèche, F, Chamberland, C et Fontaine, C. (2013). La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Cohen-Emerique, M. (2011). L'interculturel dans les interactions des professionnels avec les usagers migrants. *Alterstice*, 1(1), p 9-18
- Dettlaf, A., Rivaux, S., Baumann, D., Fluke, D., Rycraft, J., James, J. (2011). Disentangling substantiation: The influence of race, income, and risk on the substantiation decision in child welfare. *Children and youth services review*. (33). pp- 1630-1637.
- De Gaulejac, V. (1994). La désinsertion sociale. *Recherches et Prévisions*. 38(1), pp.77-8.
- De le Vega, A., De la Osa, N., Ezpeleta, L., Granero, R., & Domènech, J. M. (2011). Differential Effects of Psychological Maltreatment on Children of Mothers Exposed to Intimate Partner Violence. *Child Abuse & Neglect*, 35, 524-531.
- Desquesnes, G, et Beynier, D. (2012). Parcours de vie et réseaux personnels de familles dites maltraitantes. *La revue internationale de l'éducation familiale*. 1 n.31, p.97-121.
- Dumora, B., Boy, T. (2008). Les perspectives constructivistes et constructionnistes de l'identité. *Identités et orientations* (1) <https://osp.revues.org/1722>
- Durning, P. (1995) *Education familiale. Acteurs, processus, enjeux*, Paris, PUF.
- Evans, S. E., Davies, C., & DiLillo, D. (2008). Exposure to domestic violence: A meta-analysis of child and adolescent outcomes. *Aggression and Violent Behavior*, 13(2), 131–140.
- Fluke, D. Chabot, M. Faloon, B., MacLaurin, B., Blackstock, C. (2010). Placement decisions and disparities among aboriginal groups: an application of the decision making ecology through multi-level analysis. *Child Abuse and Neglect* (34), pp.57-69.

- Gaffié, B. (2004). Confrontations des représentations sociales et construction de la réalité. *Journal International sur les représentations sociales*, 2 (1). *Journal International sur les Représentations Sociales*, 2(1).
- Gibb, B. E., Chelminski, I., & Zimmerman, M. (2007) Childhood Emotional, Physical, and Sexual Abuse and Diagnoses of Depressive and Anxiety Disorders in Adult Psychiatric Outpatients. *Depression and Anxiety*, 24, 256-263
- Hart, S.N et Brassard, M.R. (1987) A major threat to children's mental health: Psychological Maltreatment, *American Psychologist*, vol. 42 (2), 160-165.
- Hart, S.N., Germain, R.B., Brassard, M.R. (1987) The challenge: To better understand and combat psychological maltreatment of children and youth. Dans: M.R. Brassard, R. Germain et S.N. Hart, *Psychological Maltreatment of Children and Youth*, N.Y.: Pergamon Press.
- Hart, S.N., Bingelli, N.J., Brassard, M.R. (1998) Evidence for the effects of psychological maltreatment. *Journal of Emotional Abuse*, 1(1), 27-58
- Harwood, Schoelmerich, Ventura, Schulze et Wilson. (1996). Culture and class influences on Anglo and Puerto Rican mothers' beliefs regarding long-term socialization goals and child behavior. *Oct;67(5):2446-61*.
- Hassan G, Rousseau, C. (2007). La protection des enfants: enjeux de l'intervention en contexte interculturel. Association pour la recherche interculturelle. Bulletin No 45 /décembre 2007.
- Guba, E.G. (1990). Introduction, *The paradigm dialog*. California, Sage Publications. P. 17-27.
- Grevot, A. (2001). *Voyage en protection de l'enfance : une comparaison européenne*.
- Hé Jian hua, « Pratiques éducatives parentales : comparaison France, Japon et Chine. », *La revue internationale de l'éducation familiale* 2/2006 (n° 20), p. 9-29. URL : www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2006-2-page-9.htm. DOI : "http://dx.doi.org/10.3917/rief.020.0009".
- Hélie, S., Turcotte, D., Trocmé, N., Tourigny M. (2008) Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2008. RAPPORT FINAL.
- Hohl, J., & Cohen-Emerique, M. (1999). La menace identitaire chez les professionnels en situation interculturelle: Le desequilibre entre scenario attend et scenario reçu. *Canadian Ethnic Studies Journal*, xxi (1), 106-123
- Jodelet, D. (1994). Représentations, pratiques, société et individu sous l'enquête des sciences sociales. . *Les représentations sociales*, Paris, PUF, pp. 36-57.

- Kitzmann, K. M., Gaylord, N. K., Holt, A. R., & Kenny, E. D. (2003). Child witnesses of domestic violence: A meta-analytic review. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(2), 339–352.
- Lautrey J, Classe sociale, milieu familial," intelligence. P.U.F. 1980. cité par Vouillot, F., « Structure des pratiques éducatives parentales selon le sexe de l'enfant », *Enfance*, n°4, 1986, pp. 351-366. DOI : "http://dx.doi.org/10.3406/enfan.1986.2927"
- Lavergne, C., Dufour, S et Couture, D. (2014). Point de vue des intervenants sur la disproportion des enfants issus de groupes radicalisés dans le système de protection de la jeunesse: causes et pistes de solution. *Alterstice*, 4(1),17-30.
- Lavergne, C., Dufour., Sarmiento, J. et Descôteaux, M-E. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention*.131 :233-241.
- Lavergne, C., Turcotte, D., & Damant, D. (2008). Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants : points de vue des intervenants de la protection de la jeunesse. *Criminologie*. vol. 41, n° 2, 2008, p. 247-267.
- Lien, (2003). L'exploration du dialogue de Bohm comme approche d'apprentissage : une recherche collaborative. <http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/20640/20640.html>
- Lin, C., Fu., VR. (1990). A comparison of child rearing practices among Chinese, immigrant Chinese, and Caucasian-American parents, *Child Development*, 61, p. 429-433.
- Malo, C., Lavergne, C., Moreau, J., & Hélie, S. (2011, décembre). Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants au Québec. Portrait préliminaire après l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse. Présentation PowerPoint présentée dans le cadre de la 10e Journée annuelle de la recherche du Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire, Beauport (QC), décembre 2011. Repéré dans : <http://www.centrejeunessedequbec.qc.ca/lecentrejeunesse/Prsentation%20PowerPoint/M-Mauvais%20traitements%20psy%20salle%2012.pdf>
- Malo, C. (2014). Coup d'œil sur les mauvais traitements psychologiques : les mauvais traitements psychologiques. En ligne : <<http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup-d'oeil-sur-les-mauvais-traitements-psychologiques.aspx/>>
- Malo, C., Moreau, J., Hélie, S., Lavergne, C. (2017). Psychological maltreatment, the under-recognized violence against children : A new portrait from Quebec. *Child Welfare*, 95(1), 77-99.
- Miller, K., M., Cahn, K., Anderson-Nathe, B., Cause, A., G., Bender, R. (2013). Individual and systemic/structural bias in child welfare decision making: Implications for children and families of color. *Children and youth services review*. (35). pp- 1634-1642.

- Milot, E., Turcotte, D., Tétreaul, S., (2015). Représentations sociales et parentalité: les points de vue des parents présentant une déficience ou une lenteur intellectuelle. *Revue Enfances, Familles, Générations*. Numéro 22, Printemps, 2015, pp. 182–205.
- Mohamadkaddour, A. (2011) Pratiques éducatives parentales, adaptation sociale et réussite scolaire : comparaison interculturelle entre enfants syriens et français d'âge scolaire. *Psychologie*.
- Moliner, P. Vidal, J. (2003). Stéréotype de la catégorisation et noyau de la représentation. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*. 1, 157-176.
- Moro MR, Heidenreich F, Baubet T. On dit aimer les enfants partout, on les maltraite aussi partout... Approche transculturelle de la maltraitance. In : Gabel M, Lamour M, Manciaux M, editors. *La protection de l'enfance : maintien, rupture, et soins des liens*. Paris : Fleurus ; 2005.p.169-87.
- Matamoros, W. (2015). Prévalence et analyse comparative des profils des signalements avec mauvais traitements psychologiques dans deux cohortes de situations signalées aux services de protection de la jeunesse de Québec : avant et après les modifications apportées en 2007 à la Loi sur la protection de la jeunesse.
- Niget, D. (2007). La violence, attribut et stigmatisme de la jeunesse. *Revue d'histoire de l'enfance «irrégulière* ». n.9. 2007. Présentation du numéro. En ligne. <http://rhei.revues.org/2653>
- Peat, Bereza, Legall, (2011) Guide d'intervention clinique: L'adaptation des services à la diversité culturelle. Rapport publié au Centre de santé et des services sociaux de la Montagne, Montréal. Consulté en ligne : https://www.cssdelamontagne.qc.ca/fileadmin/csss_dlm/Publications/guide_diversite_culturelle.pdf
- Psicologia: Teoria e Pesquisa Mai-Ago. (2006). Représentations Sociales et Triangulation: Une Application en Psychologie Sociale de la Santé Thémis Apostolidis. Vol. 22 n. 2, pp. 211-226
- Psychologie, Québec, volume 29, numéro 1, janvier 2012. Consulté en ligne : https://www.ordrepsy.qc.ca/pdf/Psy_Qc_vol_29_no1_Janvier2012.pdf
- Rocheman, J. (2014). L'adoption intrafamiliale réalisée en Haïti par des Haïtiens Québécois vivant à Montréal. Mémoire en travail social, UDEM.
- Rousseau, C. (1998). Se décentrer pour cerner l'univers du possible, penser l'intervention en psychiatrie transculturelle. *PRISME*, 8 (3), 20-36
- Rousseau, C., Ghayda, H., Sarah F., Papazian-Zohrabian G. La psychologie clinique culturelle : une question de savoir-être.

- Sabatier, C. (1991). Les relations parents-enfants dans un contexte d'immigration. Ce que nous devrions savoir ». Santé mentale au Québec. Vol.16, n. 1, 1991, p.165-190.
- Saint-Jacques, M.C., Turcotte, D., Villeneuve, P., Drapeau, C., Lépine, R., Godbout, E., St-Amand, A. (2010). Quand la DPJ fait la une! Une analyse du traitement médiatique de la maltraitance au Québec. 2010. Revue : Service social. Volume 56, 2010, p.55-73.
- Sénavon, D. (2008). La concomitance violence conjugale et maltraitance des enfants dans les familles immigrantes d'origine africaine : points de vue des mères d'immigration récente sur leurs expériences.
- Shaw, T., Putnam-hornsein, E., Magruder, J., Needell, B., (2008). Measuring Racial Disparity in Child Welfare.
- Société Canadienne de pédiatrie (2010). Une approche minutieuse : l'évaluation de la maltraitance d'enfants dans un contexte multiculturel.
- Taussig, H.N. and Culhane, S.E. (2010) Impact of a Mentoring and Skills Group Program on Mental Health Outcomes for Maltreated Children in Foster Care. Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine, 164, 739-746. <https://doi.org/10.1001/archpediatrics.2010.124>
- Trocmé N, Fallon B, MacLaurin B, Sinha V, Black T, Fast E. (...) (2010). « Characteristics of maltreatment », in Public Health Agency of Canada. Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect. Ottawa : Major Findings. Ottawa: Public Health Agency of Canada.
- Vouillot, F., « Structure des pratiques éducatives parentales selon le sexe de l'enfant », Enfance, n°4, 1986, pp. 351-366. DOI : <http://dx.doi.org/10.3406/enfan.1986.2927>
- Wallet, J.W., « Styles éducatifs familiaux et adolescents en Algérie et en France », Enfance, 1994, N°1, pp. 95-105. DOI : <http://dx.doi.org/10.3406/enfan.1994.2088>
- Wekerle, C., Leung, E., Wall, A.M., MacMillan, H., Boyle, M., Trocmé, N., Waechter, R. The contribution of childhood emotional abuse to teen dating violence among child protective services involved youth Child Abuse and Neglect », 33. 2009, pp.45-58
- Wolfe, D.A, Crooks, C, Lee, V, McIntyre-Smith, A, Jaffe.G. (2003). The effect of children's exposure to domestic violence: a meta-analysis and critique. Clinical child and family psychology review, 6, p. 171-187.